

2025
2030

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



FALC

Ce logo est le logo du FALC

FALC veut dire Facile à Lire et à Comprendre

Le FALC sert aux personnes qui ont des difficultés pour lire.

Le FALC rend les informations accessibles à un public plus large.

*Pour la Ville de Vaulx-en-Velin, et tous les signataires du Contrat Local de Santé, c'est important de permettre à tous les habitants d'avoir les informations et de les comprendre.
Ce document comprend des synthèses en FALC.*

ÉDITO

UN NOUVEAU CONTRAT POUR LA SANTÉ DE TOUS

La santé est souvent citée comme la première préoccupation de nos concitoyens, à juste titre, car elle conditionne la qualité de la vie et les activités de chacun d'entre nous. Elle concerne toute la population. Elle est pourtant inégalement assurée, suivant les territoires et les catégories sociales.

D'ailleurs, les études de l'INSEE montrent qu'il y a plusieurs années de différence d'espérance de vie entre les personnes les plus aisées, et celles qui ont les revenus les plus modestes.

C'est avec l'ambition de réduire ces inégalités que nous avons signé en 2019 un premier Contrat Local de Santé, qui a été mis en œuvre et est à présent arrivé à terme.

Grâce à la mobilisation de tous les partenaires, des résultats ont été obtenus et ils méritent d'être soulignés. Notre offre de soins s'est améliorée. Nous sommes passés de 32 médecins généralistes en 2017, à 40 en 2024.

Il reste cependant beaucoup à faire et le diagnostic montre que certains indicateurs sont toujours préoccupants, comme par exemple le taux de mortalité prématurée. La crise sanitaire qui nous a frappé en 2020, et à laquelle nous avons tous fait face de notre mieux, a également mis en lumière nos fragilités, individuelles et collectives.

Nous avons donc décidé, conjointement avec nos partenaires, de poursuivre cette démarche et de nous engager dans un nouveau Contrat Local de Santé, pour les années 2025 à 2030.

La première des inégalités est celle de l'accès aux droits et aux soins. Trop de personnes dans notre commune ignorent encore leurs droits, ou renoncent aux soins. Nous devons poursuivre notre effort dans ce domaine. D'autre part, si l'offre de santé s'est améliorée, elle n'est pas pour autant suffisante, et nous devons attirer de nouveaux professionnels.

La prévention est évidemment essentielle, dès l'enfance où les inégalités se manifestent déjà. C'est un champ d'action immense, qui touche aux personnes mais aussi à leur environnement et à leur mode vie, leur alimentation, et parfois leurs addictions.

Nous avons fait de la communication et de la participation des habitants un axe à part entière de notre Contrat. Sur des sujets aussi personnels, et sensibles, que la santé, physique et mentale, et les comportements qui la mettent en péril, il est indispensable d'impliquer les intéressés, et d'en faire des acteurs de notre Contrat.

Au côté de la ville et de ses habitants, tous les partenaires sont mobilisés : l'État, la Métropole de Lyon, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), l'Éducation Nationale, le Centre hospitalier du Vinatier, le Centre de Santé Jean GOULLARD, le Centre de Santé Santé commune, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Soins Pluriprofessionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV), le Médipôle Hôpital Mutualiste (RESAMUT), le CCAS.

Nous avons ensemble un grand défi à relever, celui de rendre à chacun les droits et les soins dont il a besoin.

Soufia MAAROUK

Conseillère déléguée à la
Santé

Hélène GEOFFROY

Maire de Vaulx-en-Velin
Vice-présidente de la
Métropole de Lyon

SOMMAIRE

Préambule	P5
Le territoire	P9
Les données quantitatives socio-économiques et de santé	
A-Les données socio-économiques	P11
B-L'état de santé de la population	P15
C-L'offre de soins de premier recours et l'accès aux soins et à la prévention	P19
Les évolutions notées entre 2019 et 2024 et les améliorations à apporter pour le CLS 2025-2030	
A-En matière d'accès aux droits et aux soins	P26
B-En matière d'offre de soins	P27
C-En matière de prévention et de promotion de la santé	P28
D-En matière de santé mentale	P31
E-En matière de communication et de participation des habitants	P32
Le champ du contrat	P34
Les axes et fiches actions du CLS 2025-2024	
Axe 1 : Accès aux droits et aux soins, et attractivité des professionnels de santé	P40
Axe 2 : Prévention et promotion de la santé	P46
Axe 3 : Santé mentale	P64
Axe 4 : Communication et participation des habitants en santé	P72
Annexes	
Lexique	P80
Personnes/partenaires ayant participé à l'élaboration des fiches actions du CLS 2025-2030	P81
	P86



PRÉAMBULE

Contexte et objectifs d'un Diagnostic Local de Santé (DLS) partagé, en vue de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) de 2ème génération sur la Ville de Vaulx-en-Velin.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) : UN OUTIL AU SERVICE DE LA SANTÉ DES VAUDAIS ET DES VAUDAISES

Découlant de la Loi Hôpital Patients Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coordination permettant de programmer une stratégie locale de santé sur plusieurs années, porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale.

Toutefois, il ne se limite pas à ces deux partenaires signataires. Il constitue l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs sur le terrain.

Il permet de construire avec les acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au mieux des besoins des habitants.

Il n'a pas vocation à se substituer aux institutions compétentes dans leur domaine, les actions qu'il comporte viennent en complémentarité des politiques de droits communs.

Depuis la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification (loi 3DS), la thématique de la santé mentale est obligatoire dans les nouveaux CLS.

Ses objectifs stratégiques sont :

- *Lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé,*
- *Faciliter l'accès aux soins de santé et mettre en œuvre une offre de santé de proximité,*
- *Contribuer à un meilleur état de santé des habitantes et habitants.*

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) 2019-2024 DE VAULX-EN-VELIN

Bien qu'elle ne soit pas de sa compétence, la Ville de Vaulx-en-Velin s'est engagée dès 2014 dans une politique volontariste de santé et est devenue rapidement un moteur, aux côtés des acteurs, partenaires du territoire, qui sont essentiels pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Souhaitant agir sur ces inégalités territoriales et sociales de santé, et d'en réduire l'impact, la Ville de Vaulx-en-Velin a élaboré son premier Contrat Local de Santé (CLS) pour la période 2019-2024. Il a été voté le 27 juin 2019 et signé le 4 juillet 2019.

Ce CLS, au-delà de la Ville et de l'Agence Régionale de Santé, comptait 9 autres signataires engagés : le Centre Communal d'Action Social (CCAS), la Métropole de Lyon, l'Etat (Préfecture du Rhône), l'Education Nationale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Rhône, le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole, le Centre de santé Jean Goullard, le Centre de santé Santé Commune et l'association Soins Primaires à Vaulx-en-Velin.

L'élaboration du CLS **2019-2024** s'est appuyée sur un diagnostic local du territoire élaboré par l'Observatoire Régional de la Santé.

Ce CLS 2019-2024 dénombrait 102 actions dans 26 fiches actions, articulées autour de 4 axes :

- *Accès aux soins et offre de soins, focus handicap,*
- *Prévention enfants/jeunes/femmes,*
- *Lutte contre le diabète, le surpoids, l'obésité et la promotion de l'activité physique,*
- *Santé mentale,*

qui en raison de la crise sanitaire, n'a pas pu mettre en œuvre toutes les actions mais a permis de solidifier le partenariat local.

Ce CLS a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en **2023**, essentiellement fondée sur le processus. L'évaluation a fait ressortir des effets positifs comme l'existence d'une volonté commune des acteurs autour de la santé sur le territoire, des partenaires volontaires et motivés et la présence d'instances de démocratie locale. Elle a également fait ressortir des points plus négatifs en matière de communication ou de participation des habitantes et habitants.

Ce CLS **2019-2024** arrivant à son terme le **31 décembre 2024**, la Ville de Vaulx-en-Velin a fait le choix de solliciter un avenant d'un an au Contrat Local de Santé actuel auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône Alpes, avec l'objectif d'adopter à l'été **2025** le nouveau Contrat Local de Santé s'étendant de **2025 à 2030**.

Ce choix a été fait pour :

Disposer du temps nécessaire pour un travail de meilleure qualité. La santé étant un enjeu majeur sur la Ville, pour répondre à ce dernier, il faut un CLS de qualité, qui répondra aux attentes et aux besoins de santé des habitants et des acteurs de santé,

Avoir l'adhésion et la disponibilité des partenaires du futur CLS,

Intégrer la participation des habitants à la démarche d'évaluation et d'élaboration du futur CLS.

ÉVALUER POUR MIEUX ÉLABORER

Pour élaborer le CLS **2025-2030**, il était indispensable d'évaluer le CLS **2019-2024**, sur la mise en œuvre et les résultats des actions, mais aussi sur le dispositif CLS en lui-même en termes de partenariat.

Il était aussi nécessaire de faire un Diagnostic Local de Santé (DLS) dont les objectifs sont :

réaliser un bilan qualitatif sur l'état de santé et les besoins de la population vaudaise, en prenant en compte les déterminants de la santé,
réaliser un état des lieux des ressources de santé et de prévention sur la commune, ainsi que des dispositifs de santé, des partenariats et des projets existants ou en cours d'élaboration, qui peuvent répondre aux besoins de la population en matière de santé,

faire émerger des axes et pistes d'action dans le cadre du CLS **2025-2030**, afin de répondre concrètement et de manière proche aux besoins de santé des habitants.

Ce DLS est composé de **3 volets** :

un premier s'appuyant sur des données quantitatives, statistiques et comparables,
un deuxième fondé sur les ressources du territoire,
un troisième s'appuyant sur des données qualitatives, à la croisée des connaissances des acteurs locaux et du vécu des habitants.

Le Diagnostic Local de Santé (DLS) du CLS **2025-2030** de Vaulx-en-Velin a été intégralement réalisé par la responsable du service Santé de la Ville, avec l'apport d'outils et d'une méthodologie par Promotion Santé (ex IREPS) dans le cadre du dispositif EMERGENCE, financé par l'ARS.

Le premier volet a été réalisé à partir de différents outils statistiques tels que Balises de l'Observatoire Régional de Santé, ou Rezone de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), ou encore C@rtoSanté, en suivant les conseils de l'ARS, et en s'appuyant sur le diagnostic réalisé par la Communauté Professionnelle Territoriale (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin pour son projet de santé.

Le deuxième volet a été fait à partir de la connaissance des acteurs du territoire.

Enfin pour le troisième volet, compte-tenu de la complexité du CLS **2019-2024** et de ses nombreux indicateurs d'impact difficilement évaluables, mais aussi d'événements imprévisibles comme la crise sanitaire, aucun véritable suivi, aucune évaluation des **26** fiches actions n'a été réalisée par leurs porteurs durant les **5** années de vie du CLS.

Un bilan quantitatif et qualitatif a donc été réalisé à partir d'entretiens avec les porteurs des fiches actions mais aussi avec les nombreux autres acteurs du territoire engagés et concernés par la santé des Vaudais et des Vaudaises.

À partir de ces données quantitatives et qualitatives émanant des acteurs du territoire, ont été formulées par le service Santé des propositions de futurs axes et groupes de travail du CLS **2025-2030**, qui ont été soumises à plusieurs espaces de concertation, pour validation, modifications ou compléments à apporter, et surtout recueil de leurs paroles :

- la réunion du bureau de la CPTS SPVV du **5 septembre 2024**,
- le Comité Technique (COTECH) du CLS le **16 septembre 2024**,
- la Conférence de la Majorité (instance qui regroupe les élus de la majorité municipale) du **30 septembre 2024**,
- les deux temps avec des habitants des **3 octobre** et **6 novembre 2024**.

Les deux temps avec les habitants ont permis d'enrichir les données qualitatives de bilan, mais aussi de permettre aux habitants le souhaitant de pouvoir s'inscrire dans les groupes de travail d'élaboration du CLS **2025-2030**.

Au total, 14 groupes de travail motivés, multi-partenariaux, intégrant une quinzaine d'habitants, se sont réunis de novembre 2024 à janvier 2025 pour l'écriture collective et engagée des 16 fiches actions constituant le CLS 2025-2030 de Vaulx-en-Velin.



FALC

Le Contrat Local de Santé (CLS) est fait pour la santé des habitants de Vaulx-en-Velin.

Le Contrat Local de Santé vient d'une loi de 2009.

Il est fait par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Vaulx-en-Velin avec beaucoup de partenaires.

L'ARS agit en lien avec le Ministère de la Santé et de la Prévention et de la Solidarité et des Familles.

L'ARS gère la politique de santé publique en région. On parle de la région Auvergne Rhône Alpes.

Les partenaires sont, par exemple des infirmiers, des médecins, l'assurance maladie et des associations.

Le Contrat Local de Santé a pour objectifs :

- De pouvoir soigner tout le monde.
- D'améliorer la santé de toute la population.

Le Contrat Local de Santé sert à organiser des actions qui soutiennent la santé des habitants.

Les actions vont se réaliser entre 2025 et 2030.

Une action pour les habitants c'est par exemple faire quelque chose pour :

- Mieux comprendre comment on peut se soigner,
- Savoir que l'on peut éviter certaines maladies,
- Informer les jeunes et les adultes sur les conséquences de boire de l'alcool,
- Donner envie à des soignants de s'installer dans la Ville

Le territoire

La Ville de Vaulx-en-Velin est la **10^e** ville la plus peuplée d'Auvergne-Rhône-Alpes avec **52 647** habitants, selon le recensement de la population **2022** de l'Insee, et c'est **la ville de la région qui connaît la plus forte croissance démographique** en 12 ans avec **+ 27,1%** d'habitants entre **2010** et **2022** (**+ 11 226 habitants**).

Vaulx-en-Velin fait partie de la première couronne de l'Est Lyonnais et se situe sur la rive gauche du Rhône.

Son territoire se divise en deux secteurs distincts, situés de part et d'autre du canal de Jonage.

Le Nord de la Ville est la partie la plus dense en nombre d'habitants.

La partie Sud, historiquement appelée « La Côte », est caractérisée par un tissu urbain morcelé, divisé entre zones commerciales, industrielles, pavillonnaires et quelques grands ensembles. La construction de nouveaux logements, et d'équipements publics, participe au développement de ce quartier.

La Ville de Vaulx-en-Velin est l'un des moteurs de l'Est lyonnais avec plus de **20 000 emplois** et **2 500 entreprises implantées sur son territoire**. Irriguée par plusieurs infrastructures routières et raccordée à des lignes de transports en commun, elle en est également son centre névralgique et l'une des portes de l'agglomération lyonnaise.

La Ville de Vaulx-en-Velin est composée d'une pluralité de quartiers et de sous-quartiers, dont une partie est en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine a instauré une évolution de la géographie prioritaire menant au resserrage des QPV autour de trois secteurs :

- *La Grande île,*
- *Le Sud,*
- *Chenier, rattaché au QPV « Chenier-Terraillon » situé sur les communes de Vaulx-en-Velin et de Bron.*

Cette géographie prioritaire a été mise à jour en **2024** par l'État, en concertation avec les communes. Pour les QPV vaudais cela se traduit par un élargissement des périmètres des **3** quartiers, afin d'intégrer les équipements publics et les établissements scolaires.



	NOMBRE D'HABITANTS PAR QPV	% PAR RAPPORT À LA POPULATION COMMUNALE 2020 (51 990 HABITANTS)
GRANDE ÎLE	22 024	42,36
SUD	2 372	4,56
CHENIER-TER-RAILLON (PARTIE VAULX-EN-VELIN)	1197	2,30
TOTAL	25 593	49,22

Source : SIG Ville

Les données quantitatives socio-économiques et de santé

A. LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

UNE POPULATION JEUNE, EN FORTE CROISSANCE, AVEC UNE NATALITÉ SOUTENUE BIEN QU'EN PERTE DE VITESSE

ÉVOLUTION DE LA POPULATION GLOBALE ENTRE 2015 PET 2021 À VAULX-EN-VELIN, DANS LA MÉTROPOLÉ DE LYON ET DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE ALPES



Source : INSEE, RP2015, RP2021, Etat Civil, géographie au 01/01/2024

> Une croissance démographique annuelle moyenne de **1,6%** entre **2015** et **2021**, qui repose essentiellement sur le solde naturel (+**1,4%** par an en moyenne), contre **0,6%** dans la Métropole de Lyon et **0,5%** en région.

> Un taux de natalité à **20,1%** entre **2015** et **2021**, contre **14,75%** dans la Métropole et **11,3%** en région.

Au 1er janvier 2024 :

> **26,4%** de la population a moins de **15** ans, contre **18,1%** à l'échelle de la Métropole et **17,9%** en région.

> **47,8%** de la population a moins de **30** ans, contre **41,7 %** dans la Métropole de Lyon et **35,4%** en région.

> **15,7%** de la population a plus de **60** ans, contre **21%** dans la Métropole de Lyon et **26,2%** en région.

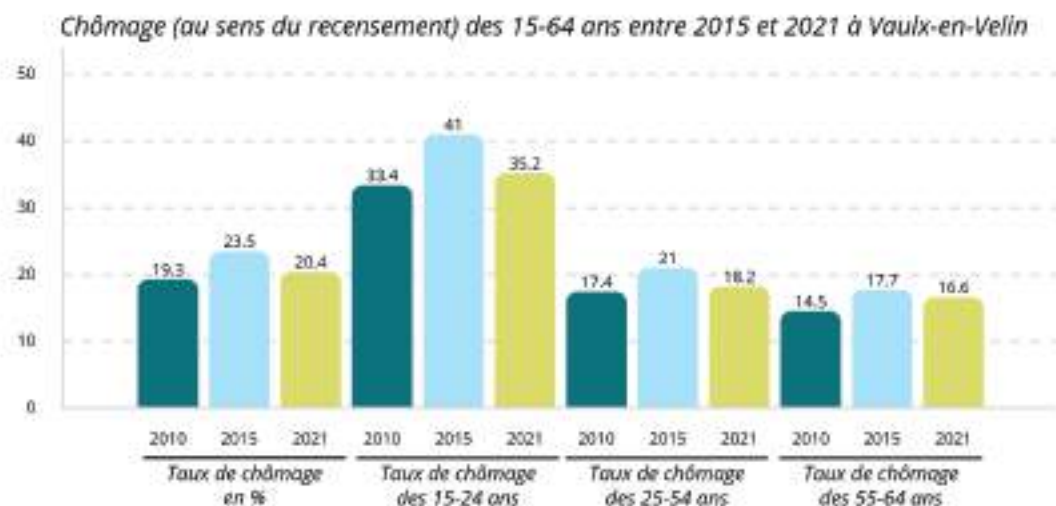
> **5,3%** de la population a plus de **75** ans, contre **8,3%** dans la Métropole de Lyon et **9,7%** en région.

> **33,8%** des ménages sont des couples avec enfant(s), contre **22,7%** dans la Métropole de Lyon et **24,9%** en région.

> **15,5%** des ménages sont des familles monoparentales, contre **9,6%** dans la Métropole de Lyon et **9%** en région.

> La densité de la population est largement plus forte que la moyenne régionale avec **2488,7** hab./km² contre **116,4** en région, et **2668,4** dans la Métropole de Lyon.

Source : INSEE, RP2015, RP2021, Etat Civil, géographie au 01/01/2024



Source : INSEE,
RP2015, RP2021,
Etat Civil, géographie
au 01/01/2024

Le taux de chômage a diminué entre 2015 et 2021 à Vaulx-en-Velin.

UNE PRÉCARITÉ TOUJOURS PRÉSENTE

La ville de Vaulx-en-Velin fait partie des communes dont les habitants ont les plus faibles revenus moyens du département et de la Métropole de Lyon et de la région. Une grande partie des habitants bénéficient de minima sociaux.

> **49,22%** de la population de Vaulx-en-Velin vit en 2020 en QPV, soit près de **25 600** habitants.

Au 1er janvier 2024 :

- > **37%** des ménages fiscaux imposés contre **58,1%** au niveau de la Métropole de Lyon et **54%** en région.
- > Un taux de pauvreté de **33%** contre **16,9%** dans la Métropole de Lyon et **13,3%** en région.
- > Ce taux de pauvreté est encore plus grand dans les QPV : **46 %** dans le QPV Grande Île, **41,9 %** dans le QPV Sud et **39,6 %** QPV Terrailon-Chenier.
- > Un revenu médian par unité de consommation de **17 180€** contre **23 950€** pour la Métropole de Lyon et **23 800€** en région.
- > Des revenus moyens disponibles par unité de consommation ne dépassant pas **15 000€** en QPV.

Source : INSEE, RP2021, Etat Civil, géographie au 01/01/2024 et projet Contrat de Ville 2024-2030

Au 1er avril 2024 :

- > **13,7%** de la population touche le Revenu de Solidarité Active (RSA), contre **6,3%** dans la Métropole de Lyon et **4%** en région.
- > **13%** de la population touche le Minimum Vieillesse, contre **5,3%** dans la Métropole de Lyon et **3,5%** en région.
- > **36,6%** de la population est couverte par des allocataires de moins de 65 ans et non étudiants à bas revenus, contre **20,2%** dans la Métropole de Lyon et **15,3%** en région.
- > **20,5%** d'allocataires dont cette allocation est le seul revenu disponible, contre **14,9%** dans la Métropole de Lyon et **11,7%** en région.
- > **25,6%** de la population bénéficie de la couverture médicale C2S (Complémentaire Santé Solidaire), contre **13,4%** dans la Métropole de Lyon et **9,7%** en région.

Source : Balises – ORS Auvergne Rhône Alpes – données au 01/04/2024 – Cnaf, CCMSA (31/12/2022) – Carsat Auvergne, Carsat Rhône Alpes – Cnam (SNDS DCIR 2022), Cnam (SNDS, DCIR/PMSI MCO 2020-2022)

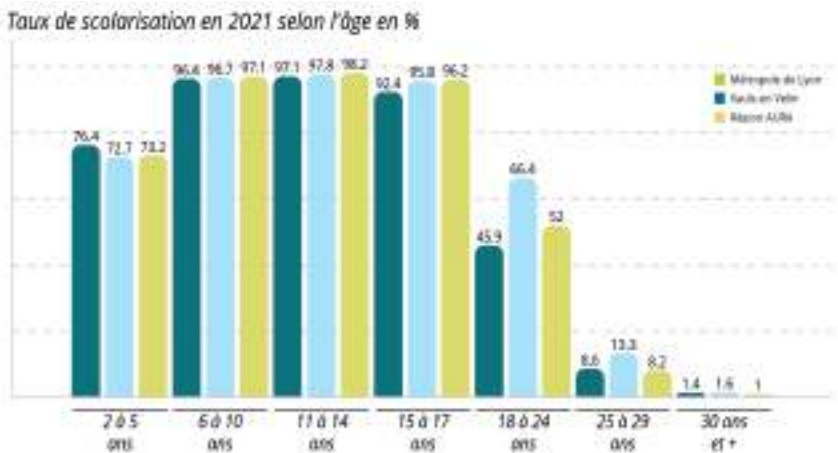
Les données quantitatives socio-économiques et de santé

Le taux de chômage de Vaulx-en-Velin reste cependant deux fois plus élevé que celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Taux de chômage des 15-64 ans (au sens du recensement)		
Vaulx-en-Velin	Métropole de Lyon	Région AURA
20,4%	12,1%	10,3%

Source : INSEE, RP2021, Etat Civil, géographie au 01/01/2024

> Le taux de la population non scolarisée de 15 ans ou plus n’ayant aucun diplôme ou seulement un certificat d’études primaires est de 34,3% contre 17,7% dans la Métropole de Lyon et 18,9% en région.
> Le taux de scolarisation des 18/24 ans est de 45,9% contre 66,4% dans la Métropole de Lyon et 52% en région.



Source : INSEE, RP2021, Etat Civil, géographie au 01/01/2022

L'indice français de désavantage social (FDEP – French Deprivation Index) :
Le désavantage social est considéré comme un cumul de désavantages matériels et sociaux à l'échelle géographique.
Il a été créé pour fournir un indicateur géographique en population générale du désavantage social spécifiquement adapté aux études de santé sur la population française.
Il a été construit à l'échelle des communes, des cantons et des Régions, en utilisant les données disponibles à l'échelle des communes sur l'ensemble des territoires (Insee) : le recensement de la population et les données de déclarations d'impôt.

- 4 autres variables ont été retenues :
- le revenu médian par unité de consommation dans le ménage,
 - le pourcentage de bacheliers dans la population de 15 ans et plus,
 - le taux d'ouvriers dans la population active,
 - le taux de chômage.

Les deux premières variables représentent une dimension négative du désavantage social et les deux dernières une variable positive.
Plus le score de l'indice est élevé, plus le désavantage social est important.
Il est classifié en 5 catégories appelées quintiles (Q5), allant des moins désavantagées (Q5=1) au plus désavantagées (Q5=5).

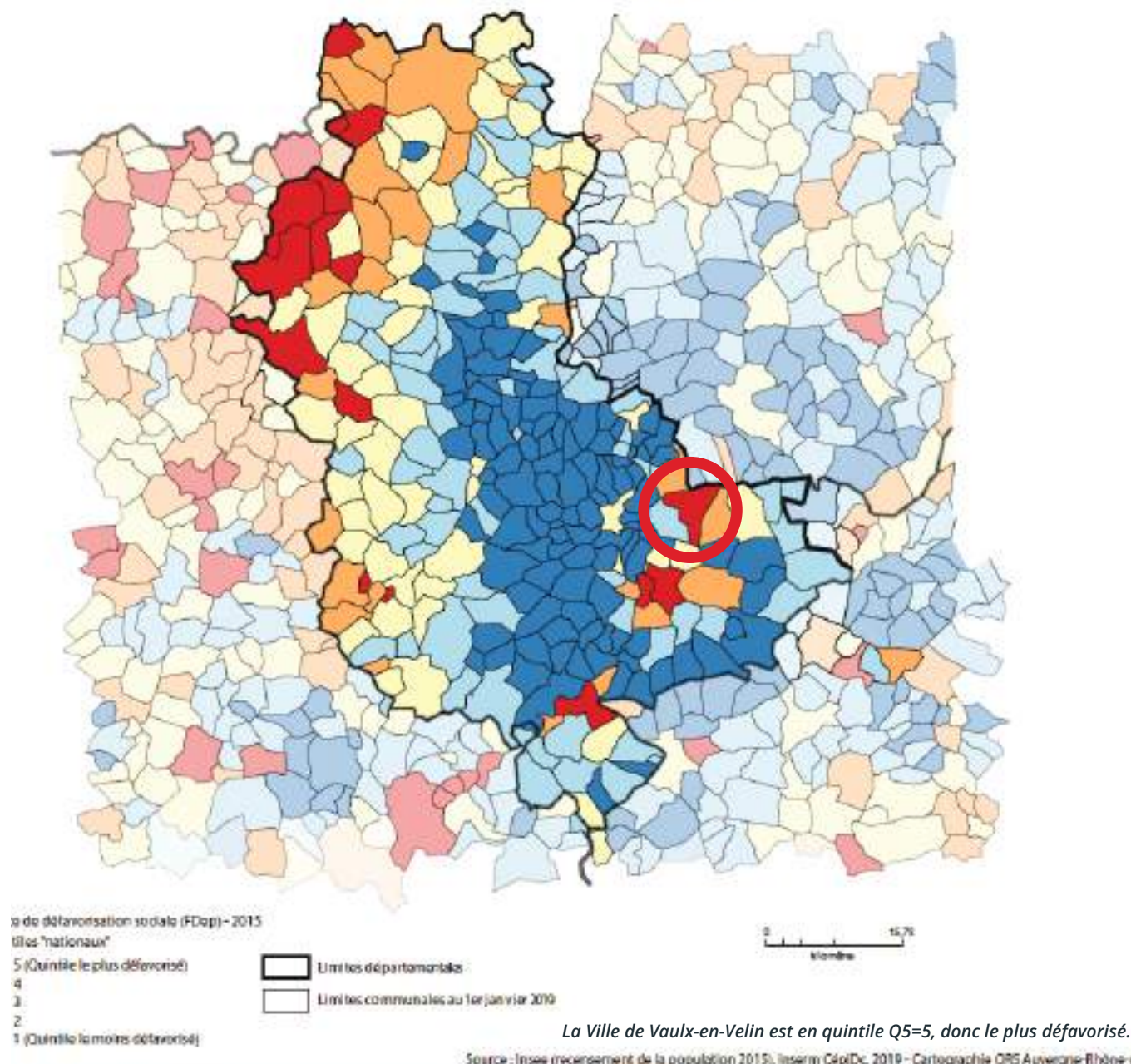


EN SYNTHÈSE

La Ville de Vaulx-en-Velin se caractérise par sa jeunesse (47,8% de la population a moins de 30 ans) mais aussi par une forte précarité de ses habitants (taux de pauvreté de 33%), qui est encore plus importante dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (46 % dans le QPV Grande Île, 41,9 % dans le QPV Sud et 39,6 % QPV Terrailon-Chequier). La part des ménages avec enfants est élevée et le taux de familles monoparentales est de plus de 15,5% contre 9% au niveau régional. Le taux de chômage est 20,4% contre 10,3% en région.

Les données quantitatives socio-économiques et de santé

Indice de défavorisation sociale (FDep 15) - Distribution par quintile (Référence population communes de France)
Communes du département du Rhône



FALC

A Vaulx-en-Velin il y a 52 647 habitants.

Presque la moitié des habitants ont moins de 30 ans.

La pauvreté est plus importante que dans beaucoup d'autres villes.

Il y a beaucoup de familles avec des enfants.

Il y a beaucoup de familles avec un seul parent.



B. L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

LA SURMORTALITÉ

En 2017, au niveau de la Métropole de Lyon, comparativement au taux national :

*L'espérance de vie est plus longue (80 ans pour les hommes, contre 78,5 en France, et 85,9 pour les femmes, contre 84,8 en France),
Le taux de mortalité toutes causes est plus faible (770,7 pour 100 000 habitants contre 801,1 en France),
Le taux de mortalité par cancers est également plus faible (214,7 pour 100 000 habitants contre 229,1 en France)
La mortalité prématurée avant 65 ans y est moins importante (165,7 pour 100 000 habitants, contre 194,2 en France).*

LA MORTALITÉ À VAULX-EN-VELIN

- > Le taux standardisé annuel moyen de décès toutes causes entre 2017 et 2021 est de 9,40% à Vaulx-en-Velin, contre 7,44% dans la Métropole de Lyon et 8,21% en région.
- > Le taux standardisé annuel moyen de décès toutes causes entre 2017 et 2021 des femmes est de 7,98% à Vaulx-en-Velin, contre 5,98% dans la Métropole de Lyon et 6,59% en région.
- > Le taux standardisé annuel moyen de décès prématurés (avant 65 ans) toutes causes entre 2017 et 2021 est de 1,84% à Vaulx-en-Velin, contre 1,52% dans la Métropole de Lyon et 1,6% en région.

Source : Balises – ORS Auvergne Rhône Alpes – données au 01/04/2024
– Inserm CépiDc (BCMD – 2017-2021)

LA PRÉVALENCE DES AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE (ALD) ET TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

PRÉVALENCE DE BÉNÉFICIAIRES D’AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE

Taux standardisé de bénéficiaires d'une ALD pour toutes causes en 2022, pour 100 000 habitants

	Vaulx en Velin	Métropole de Lyon	Région AURA
Population totale	19 434,7	15 892,5	15 946
Femmes	18 263,7	14 521,5	14 509,2
Hommes	20 785,8	17 608,8	17 625,9

Source : Balises – ORS Auvergne Rhône Alpes – données au 01/04/2024 - Cnam (SNDS référentiel médicalisé - 31/12/2022), Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2020-2022), Insee (Recensement - 2012).

Le nombre de bénéficiaires d'une ALD a diminué entre 2014 (8 706 bénéficiaires) et 2022 (8 288 bénéficiaires) à Vaulx-en-Velin.

TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

Taux standardisé de patients sous traitements en 2022, pour 100 000 habitants

Traitements	Vaulx en Velin	Métropole de Lyon	Région AURA
Traitement anti-diabétique	9 110,1	5 015,8	4 453,4
Traitement psychotrope	9 602,1	10 422,1	10 261,5
Traitement antidépresseurs	5 480,9	6 782,3	6 591,3
Traitement anti-allergique	7 872,1	5 850,1	5 015,8
Traitement antiasthmatique	5 926,3	4 533,7	4 191,4

Source : Balises – ORS Auvergne Rhône Alpes – données au 01/04/2024 - Cnam (SNDS DCIR - 2022), Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2020-2022), Insee (Recensement - 2012).



EN SYNTHÈSE

Sur Vaulx-en-Velin, les indicateurs de santé de la population sont plus dégradés qu’ailleurs. Le taux de mortalité prématurée est plus élevé par rapport à la Métropole de Lyon et la région. Le taux de mortalité des femmes est également plus élevé que dans la métropole et la région.

Sur la période **2017-2021**, le taux de mortalité (toutes causes confondues) des femmes s’élevait à **7,98%** contre **5,98%** dans la Métropole de Lyon et **6,59%** en région. Les taux de bénéficiaires d’une ALD pour diabète sont **2 fois** plus importants que ceux de la région avec **9 211 bénéficiaires/100 000 habitants** contre **4 490 bénéficiaires/100 000 habitants** au niveau régional. Le taux de bénéficiaires en ALD pour maladies respiratoires est **1,3 fois** supérieur à celui de la région.

FALC



Les professionnels de santé ont repéré des problèmes de santé chez les habitants. La santé des habitants est moins bonne qu’ailleurs.

Voilà 2 exemples :

- Il y a plus de personnes malades du diabète que dans la région,
- Il y a plus de personnes qui ont des maladies des poumons que dans la région.

LES HANDICAPS

1 174 enfants bénéficiaires d'au moins une prestation notifiée par la Maison Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH), telle qu'une aide humaine, une adaptation pédagogique ou un service d'accompagnement.

Le taux brut d'enfants percevant l'allocation d'éducation enfant handicapé en **2022** est de **3%** contre **2,6%** dans la Métropole de Lyon et **2,4%** en région.

425 élèves bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation mis en place par l'équipe éducative de l'école. **7** dispositifs ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire en milieu ordinaire) sont ouverts pour **76** élèves avec des troubles des fonctions cognitives et mentales ou troubles du spectre de l'autisme.

1 dispositif UEEA pilote (dispositif Education Nationale) avec l'appui du médico-social, implanté dans une école primaire, depuis **5** ans avec **8** élèves autistes scolarisés.

5 954 adultes bénéficiaires d'au moins une prestation notifiée par la MDMPH, telle qu'une aide financière, un service d'accompagnement à la vie sociale, ou une orientation vers un établissement de travail adapté.

Parmi eux :

- **2 562** personnes avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) à fin **2023**,
- **1 583** adultes bénéficiant d'une allocation adulte handicapé (AAH),
- Le taux brut d'allocataires de l'allocation adulte handicapé en **2022** est de **4,3%** contre **3,2%** dans la Métropole de Lyon et **3,1%** en région,
- **100** jeunes en situation de handicap suivis par la Mission Locale.

Sources : MDMPH ; rapport 2022/2023 de la Commission Communale pour l'accessibilité ; Balises – ORS Auvergne Rhône Alpes – données au 01/04/2024 – Cnaf, CCMSA (31/12/2022)



EN SYNTHÈSE

Les données disponibles à l'échelle de la Ville montrent également une part importante de personnes en situation de handicap à Vaulx-en-Velin.

FALC

Il y a beaucoup de personnes en situation de handicap à Vaulx-en-Velin.

- Presque 6000 habitants adultes ont une aide de la MDPH,
- Plus de 1000 enfants ont une aide de la MDPH.



QUELQUES DONNÉES DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ

La pollution atmosphérique :

- **100%** de la population Vaudaise et de la Métropole de Lyon sont exposées au dioxyde d'azote au-delà du seuil recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes-2021
- **100%** de la population Vaudaise est exposée aux particules fines au-delà de la valeur intermédiaire fixée par l'OMS, contre **63%** dans la Métropole de Lyon. Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes -2019 + 2021

Les allergies :

- près de **15%** de la population Vaudaise est potentiellement allergique à l'ambrosie, contre **11,9%** dans la Métropole de Lyon, et **10,15%** en région. Source : Cnam (SNDS DCIR -2021).

L'habitat indigne – parc privé potentiellement indigne (PPPI) :

L'indicateur PPPI ne doit pas être assimilé au nombre de logements indignes ou au nombre de logements insalubres d'un territoire.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet à partir du fichier foncier FILOCOM (Fichier des Logements par Commune) de hiérarchiser les territoires d'un même département en fonction du nombre de PPPI de chacun et d'estimer les situations d'habitat indigne. L'indicateur PPPI intègre des informations sur les caractéristiques du logement et des occupants résultant du rapprochement du fichier de la taxe d'habitation (TH), du fichier foncier, du fichier des propriétaires et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques. Il ne fonctionne pas à l'adresse et ne permet donc pas d'identification des immeubles à traiter dans une perspective opérationnelle sur des périmètres restreints.

Selon les données MTES-CGDD-SDDES-Filocom d'après la DGFIP 2017-Traitement DREAL 2017, **195** résidences principales appartenant au parc privé sont potentiellement indignes au sens du PPPI.

Source : Balises – ORS Auvergne Rhône Alpes – données au 01/06/2023



Les données quantitatives socio-économiques et de santé

C. L’OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS ET L’ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

L’OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS

Catégories sélectionnées	Nombre sur le territoire (*)		
	Total	+ 60 ans	Dont + 65 ans
Spécialités médicales			
Tous les médecins spécialisés en médecine générale	40	10	3
Dont Médecin MEP	0	0	0
Tous les médecins spécialistes hors médecine générale	12	8	3
Spécialité Sage-femme			
Sage-Femme	7	1	0
Auxiliaires médicaux			
Infirmiers	80	5	2
Masseurs Kinésithérapeutes	43	8	6
Pharmacies/Laboratoires			
Pharmacies	13	–	–

(*) Pour les pharmaciens, transporteurs et fournisseurs, seules les officines ou sociétés sont dénombrées (les colonnes relatives aux âges sont donc neutralisées)
Source : Données SNDS (juin 2024) – REZONE CPTS (ameli.fr)



Source : FNPS – CartoSanté

- > La Ville compte 2 centres de santé polyvalents, 1 centre de santé dentaire, 2 centres de soins non programmés, 1 centre de santé et d’éducation sexuelle (CSES) et 1 maison de santé non labellisée à ce jour, qui viennent compléter l’offre de soins proposée en cabinets libéraux.
- > La Ville dispose également d’une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), dont les accords conventionnels interprofessionnels (ACI) ont été signés en décembre 2023.
- > L’offre de soins est mixte à Vaulx-en-Velin : elle est dispensée par des professionnels libéraux et salariés.



Source : FNPS – INSEE

Au 31/12/23, la densité de médecins généralistes y est de 7,3 pour 10 000 habitants, contre 8,7 en région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'indicateur APL (Accessibilité Potentielle Localisée) mesure, pour chaque commune, l'accessibilité aux médecins généralistes en évaluant le nombre moyen de consultations et visites annuelles accessibles à moins de 20 minutes en voiture. Les médecins sont pris en compte indépendamment de leur âge, offrant ainsi une vue instantanée de la situation.

Pour Vaulx-en-Velin, les valeurs de l'APL sont les suivantes :

- 2022 : 3,6
- 2021 : 3,9
- 2019 : 4

L'APL est considérée comme insatisfaisante lorsqu'elle est inférieure à 2,5 visites par an.

Source : base de données EXCEL data.dress.solidarites-sante.gouv.fr – source SNIIR-AM 2022, EGB 2018, Cnam ; populations par sexe et âge 2020, distancier Metric, Insee ; traitements Drees

Si les médecins généralistes ne souffrent pas d'un important déficit actuellement, il est tout de même important de souligner que près de 25% d'entre eux ont plus de 60 ans et partiront en retraite dans les années à venir.

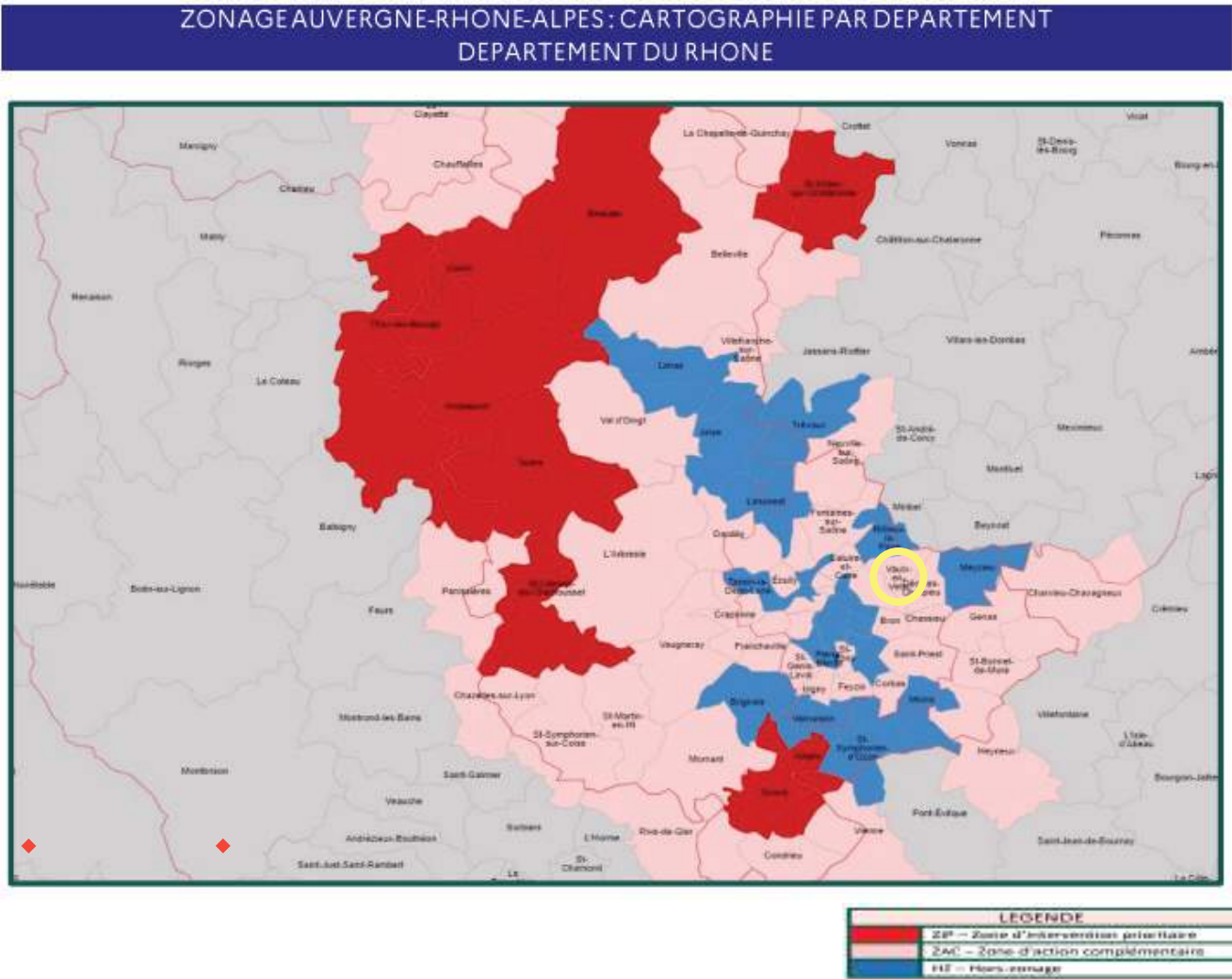
Ces départs vont inévitablement entraîner un surplus de patientèle à prendre en charge si aucun nouveau médecin ne vient s'installer.

Il existe aussi l'APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans : seuls les médecins de moins de 65 ans sont pris en compte, ce qui permet, par différence, d'anticiper les cessations d'activité et donc les zones qui sont susceptibles de devenir fragiles à court terme.

Il est important de noter que la commune de Vaulx-en-Velin est classée comme une zone d'action complémentaire (fragile à moyen terme), tandis que les deux quartiers prioritaires de la Grande-Île et Sud sont considérés comme des zones d'intervention prioritaire (fragiles à court terme) dans le zonage des médecins généralistes établi par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes [download \(sante.fr\)](https://download.sante.fr).

Cette classification permet de cartographier l'offre médicale actuellement disponible sur ces territoires et d'ajuster le niveau d'aides que l'ARS et l'Assurance Maladie peuvent accorder aux médecins généralistes.





Il en est de même pour les spécialistes déjà en sous-nombre, 8 sur 12 sont proches de la re-traité.

Du côté des professionnels de santé libéraux et paramédicaux, la densité est plus faible que celle de la région et de celle nationale pour les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes.

Densité pour 10 000 habitants au 31/12/2023			
	Vaulx en Velin	Région AURA	France
Infirmiers	14,7	15,8	15,4
Masseurs-Kinésithérapeutes	8,3	13,2	12

Source : FNPS – INSEE – 2023 – CartoSanté

Les données quantitatives socio-économiques et de santé

Il est à noter que l’offre de soins est inégalement répartie. Elle est concentrée principalement dans le Nord de la commune. C’est l’une des particularités du territoire, notamment induite par la Zone Franche Urbaine. Cette ZFU, dont la fin est évoquée en 2024, ne concerne qu’une partie seulement de la commune : elle a certainement contribué à limiter les phénomènes de désertifica-

tion, mais a accentué des inégalités fortes de répartition à l’intérieur de la commune. Ainsi, le sud au-delà du canal de Jonage et le “nord du nord” ont très peu de professionnels libéraux. Au niveau de l’activité sur le territoire en 2021, la desserte médicale à Vaulx-en-Velin pour 1 médecin généraliste est de 2 281 patients, soit largement

supérieure aux moyennes régionale (1 629 patients) et nationale (1 703 patients). Le nombre moyen d’actes réalisés par les médecins généralistes est supérieur à celui en région. Au 31/12/2022, le nombre moyen d’actes par bénéficiaire est de 4,1 contre 3,8 en région. Pour les autres professionnels, la patientèle moyenne est inférieure au niveau constaté en région.

Bénéficiaires d’actes dans la population au 31/12/2022 (en %)

	Vaulx en Velin	Région AURA
Infirmiers	14,2	26,7
Masseurs-Kinésithérapeutes	14,3	17,5
Chirurgiens-dentistes	29,4	39,1
Sages-femmes	9,1	9,7
Orthoptistes	2,1	3,2

Source : SDNS – INSEE – 2022 - CartoSanté



EN SYNTHÈSE

La ville de Vaulx-en-Velin est couverte par une offre de soins de premier recours à la fois dispensée par des professionnels de santé libéraux et salariés, et concentrée sur le Nord de son territoire. Si les médecins généralistes, dont 25% ont plus de 60 ans, ne souffrent actuellement pas d’un trop grand déficit malgré une densité inférieure à celle de la région, et réalisent plus d’actes qu’en région, les professionnels paramédicaux, qui eux aussi sont moins nombreux qu’en Auvergne-Rhône-Alpes, ont une patientèle bien inférieure à celle en région.



FALC

- A Vaulx-en-Velin il est possible de se faire soigner.
- Il y a assez de médecins généralistes pour le moment.
- Les médecins font plus de soins médicaux qu'en région.
- Par contre, les professionnels paramédicaux, comme les infirmiers, sont moins nombreux qu'en région.

L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

Des recours aux soins et à la prévention beaucoup moins nombreux à Vaulx-en-Velin qu'à l'échelle métropolitaine, pouvant s'expliquer par les difficultés financières des habitants, les mobilités plus réduites et les compléments santé de base ne permettant pas des remboursements complets.

Recours aux professionnels de santé en 2022	Vaulx en Velin (en %)	Métropole de Lyon (en %)	Région AURA (en %)
Recours à un dentiste	37,9	43,6	42,2
Jeunes de 5-19 ans ayant bénéficié de soins d'orthodontie	11,1	18,7	17,5
Jeunes de moins de 15 ans ayant eu recours à un orthophoniste	12,9	12,6	10,0
Patients de 75 ans et plus ayant bénéficié de soins infirmiers	73,3	70,7	76,3
Recours à un médecin généraliste	82,5	80,5	81,2
Recours à un psychiatre	1,7	3,1	2,2
Jeunes de moins de 15 ans ayant eu recours à un pédiatre	21,1	28,9	19,6
Recours à un ophtalmologue	29,2	28,6	23,8
Femmes de 15 à 49 ans ayant eu recours à un gynécologue	20,8	28,3	23,8
Femmes de 15 à 49 ans ayant eu recours à une sage-femme	19,2	17,1	19,0

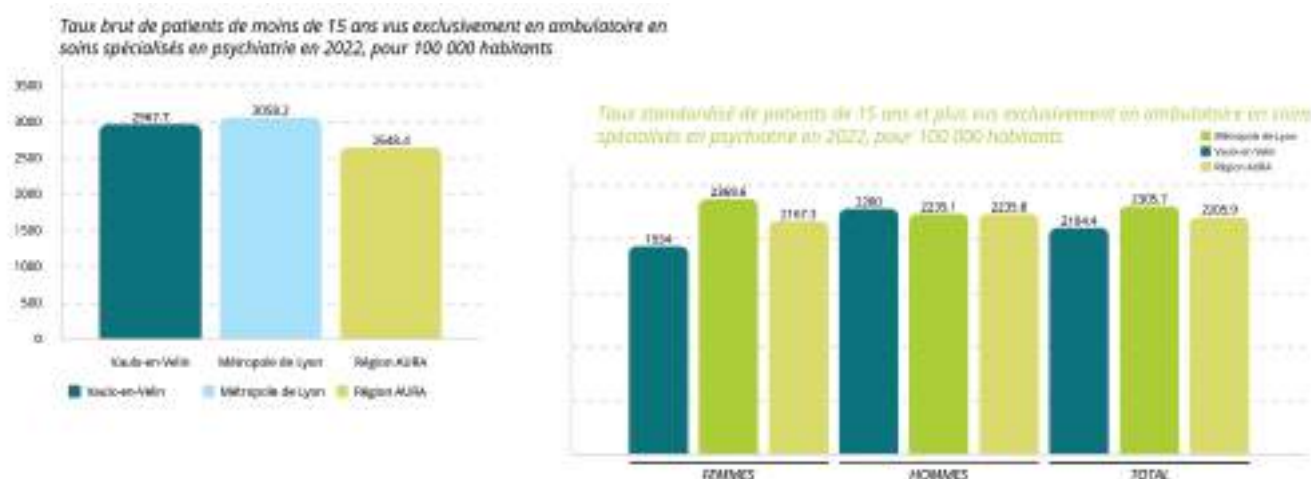
Source : Balises – ORS Auvergne Rhône Alpes – données au 01/04/2024 - Cnam (SNDS DCIR - 2022), Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2020-2022), Insee (Recensement - 2012).

Le recours à un médecin généraliste a augmenté de 10,5% entre 2015 et 2022 (72% en 2015). Le recours à tous les autres professionnels a également augmenté entre 2015 et 2022 (+20% pour le recours aux infirmiers pour les plus de 75 ans, +12% pour le recours à une sage-femme).

Focus sur la santé mentale :



Le nombre de patients sous traitements psychotrope et antidépresseur est moins important que dans la Métropole de Lyon et en région.
Le recours à un médecin psychiatre est également moins élevé que dans la Métropole de Lyon et en région.
Cela peut s'expliquer par le fait qu'aucun psychiatre libéral n'exerce à Vaulx-en-Velin. La Ville ne compte également qu'une seule psychologue libérale à mi-temps.



LE RECOURS À UN MÉDECIN TRAITANT

EN 2023 :

- 16,8% des patients de 17 et plus n'ont pas de médecin traitant, contre 10,8% en région.
- 4,5% des patients de 17 et plus et ayant la C2S n'ont pas de médecin traitant, contre 1,4% en région.
- 9,6% des patients ayant plus de 70 ans n'ont pas de médecin traitant, contre 5% en région.

Source : DCIR/SNDS/SNIIRAM- Année 2023 - REZONE CPTS - (ameli.fr)

L'ACCÈS À LA PRÉVENTION

Seulement 13,4% des jeunes pouvant prétendre au programme M'T dents en ont bénéficié, contre 20% dans la Métropole de Lyon et 24% en région. Le recours au dispositif M'T dents a baissé de 5% entre 2015 et 2022.

Seulement 7,6% des femmes de la Ville ont réalisé une mammographie, contre 11,6% dans la Métropole de Lyon et 13,1% en Région.

Source : Balises - ORS Auvergne Rhône Alpes - données au 01/04/2024 - Cnam (SNDS DCIR - 2021-2022), Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2019-2022).

Focus sur le dépistage organisé et la vaccination :



> Des taux de dépistage organisé des cancers inférieurs à ceux de la Métropole de Lyon et de la région.

Un taux de dépistage du cancer colorectal à seulement 21,9% (2021-2022), contre 33,4% dans la Métropole de Lyon et 34,3% en région.

Un taux de dépistage du cancer du sein à 40,2% (2021-2022), contre 50,2% dans la Métropole de Lyon et 51,6% en région.

Pas de données communales pour le dépistage du cancer de l'utérus. Le taux de dépistage du département du Rhône est de 69,4%.

> Des taux de vaccination tous inférieurs aux moyennes départementales, régionales et nationales :

- Sur les 456 élèves de 5ème pouvant bénéficier de la vaccination contre les Infections à Papillomavirus Humain (HPV) durant l'année scolaire 2023-2024, seulement 23 ont eu les 2 doses de vaccin.

- En 2023, un taux de vaccination contre la grippe saisonnière des personnes de 65 ans et plus à 42,5% contre 53,5% en région.

- Pour les autres vaccinations (Rougeole/Oreillons/Rubéole et Méningocoque C), des taux proches de ceux constatés au niveau départemental, régional et national :

Rougeole/oreillons/rubéole : taux à 85,6% contre 88,1% dans le Rhône, 85,9% en région et 84% en France.

Méningocoque C : taux à 97,8% contre 98,4% dans le Rhône, 97,8% en région et 97,5% en France.

Sources : CRCDC AURA, Santé Publique France ; ARS AURA ; DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année 2023) - Rezone CPTS (ameli.fr)



EN SYNTHÈSE

Bien que le recours aux professionnels de santé ait augmenté à Vaulx-en-Velin entre 2015 et 2022, le recours à certains spécialistes (dentistes, orthodontistes, gynécologues, psychiatres) reste inférieur à celui observé dans la Métropole de Lyon et en région. La part de patients sans médecin traitant est également plus forte à Vaulx-en-Velin qu'en région.

Concernant l'accès à la prévention, Vaulx-en-Velin présente des données inférieures à celles de la Métropole de Lyon et qu'en région concernant les dépistages organisés des cancers et mais aussi sur le programme M'T dents.



FALC

Entre l'année 2015 et l'année 2022 :

- Plus de gens sont allés voir des professionnels de santé,
 - Les personnes qui vont voir des spécialistes sont moins nombreuses qu'à Lyon.
- Les spécialistes sont les dentistes, les orthodontistes, les gynécologues et les psychiatres.
- Les informations que l'on a sur la santé de la population permet de dire :
- Il y a de moins en moins de personnes avec un médecin traitant,
 - Il y a moins de dépistages de cancers qu'ailleurs,
 - Il y a moins de participation au programme M'T dents qu'à Lyon et la région.

Les évolutions notées entre 2019 et 2024 et les améliorations à apporter pour le CLS 2025-2030

A. EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS, LA POLITIQUE MISE EN ŒUVRE À VAULX-EN-VELIN, ET NOTAMMENT SON CONTRAT LOCAL DE SANTÉ, A PERMIS

> La création d'un poste de médiation santé au sein du Centre Communal d'Action Social (CCAS) en 2020, financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). En 2024, 413 personnes ont été reçues. Sur ces 413 personnes, 34 ont bénéficié d'ouverture de droits Protection Universelle Maladie (PUMA), 64 de l'Aide Médicale d'Etat (AME), 156 de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) et 76 d'un accompagnement pour leur parcours de soins. 186 sont des femmes et 227 sont des hommes. 193 ont entre 31 et 59 ans et 149 ont plus de 60 ans. 141 vivent en QPV et 71 sont domiciliés au CCAS.

> La création d'une mutuelle communale, mise en œuvre depuis 2020.

> La création d'un groupe de coordination gérontologique par le Pôle Seniors permettant d'aborder les parcours d'accès aux droits et aux soins des personnes âgées avec les partenaires concernés.

> Le développement d'espaces ressources en direction des personnes en situation de handicap (temps de sensibilisation, café des parents, groupes de travail...) en lien avec la Mission Handicap.

> L'adhésion du CCAS à l'association la Métropole Aidante en mars 2024 qui permet de mieux répondre aux besoins d'écoute, de reconnaissance des aidants. En 2024, la Métropole Aidante a été en contact avec 13 aidants de Vaulx-en-Verin. 85% sont des femmes et 15% des hommes. Pour 15% l'aidant est le conjoint, pour 15% le parent, pour 15% l'enfant, pour 15% le frère ou la sœur et pour 7% un voisin. 18 échanges simples et 4 entretiens ont été réalisés.

> L'inscription du CCAS dans le dispositif expérimental de 3 ans Territoire Zéro Non recours (TZNR) de la Métropole de Lyon.

> La création de la Maison de l'Enfant et de la Famille (MEF) au sein du centre de santé Jean Goullard.

> La présence du dispositif Handiconsult⁶⁹ au sein du Centre de Santé Jean Goullard qui permet l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en échec de soins en milieu ordinaire.



EN CONCLUSION, POUR LE CLS 2025-2030

Aujourd'hui, bien que tous ces services, dispositifs existent, il apparaît plus que nécessaire de poursuivre l'action de la Ville et de ses partenaires en matière d'accès aux droits, permettant ainsi un accès aux soins. En effet, les situations de précarité restent prégnantes à Vaulx-en-Verin (13,7% de la population est au RSA ; 25,6% de la population a la C2S), il est indispensable de favoriser l'accès aux droits et aux soins de tous les habitants, en apportant une attention particulière à des publics plus fragiles, que sont les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les aidants, les étrangers et les personnes souffrant d'affections de longue durée (ALD). L'accès aux droits, et aux soins, sera abordé dans l'axe 1 du CLS.



B. EN MATIÈRE D'OFFRE DE SOINS

La politique volontariste de santé engagée par la Ville de Vaulx-en-Velin, et notamment par son Contrat Local de Santé, a permis d'enclencher une belle dynamique en matière d'accès aux soins et à l'offre de soins, entre 2019 et 2024.

- > Au total, présence sur le territoire, en plus de l'offre libérale en cabinets, de :
 - 2 centres de santé polyvalents,
 - 1 centre de santé dentaire,
 - 2 centres de soins non programmés (création de Medsoins en 2023)
 - 1 centre de santé et d'éducation sexuelle (Métropole)
 - 1 maison de santé non labellisée à ce jour (création de la MSP en 2022)
- > Création de la CPTS SPVV fin décembre 2023. En mars 2025, elle compte 83 adhérents.
- > Déménagement du CMP/CATTP Adultes au Sud, boulevard des droits de l'Homme.
- > Convention avec la MMGEL : en 2023, 15,04% de la population totale reçue (8 170 personnes) à la MMGEL était vaudoise.
- > Création au Village du pôle gériatrique de l'ACPPA.



EN CONCLUSION, POUR LE CLS 2025-2030

Aujourd'hui, il est cependant nécessaire de poursuivre la dynamique enclenchée depuis 2019, en travaillant de façon approfondie sur l'attractivité des professionnels de santé pour attirer de nouveaux professionnels dont les remplaçants et stagiaires, mais aussi pour garder ceux qui sont déjà installés sur le territoire, notamment en proposant et favorisant un environnement de travail attractif, adapté et sécurisé.

En effet, malgré les nombreuses structures existantes, en juin 2024 Vaulx-en-Velin comptait 40 médecins généralistes dont 10 ont plus de 60 ans et les professionnels paramédicaux sont moins nombreux qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Aussi, Vaulx-en-Velin ne compte aucun psychiatre libéral et qu'une seule psychologue libérale à mi-temps, alors que les problématiques de santé mentale sont importantes.

Ce travail sur l'attractivité des professionnels de santé, porté collectivement par la Ville et la CPTS SPVV, est nécessaire pour permettre un accès aux soins de qualité aux habitants.

Cette dynamique s'intègre dans la démarche globale d'attractivité « L'avenir est à Vaulx-en-Velin », qui a pour objectif de faire changer le regard sur Vaulx-en-Velin et de promouvoir le territoire. L'attractivité des professionnels de santé sera abordée dans l'axe 1 du CLS.

C. EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Concernant la prévention et la promotion de la santé, de nombreuses actions ont été mises en place entre 2019 et 2024 par de nombreux porteurs (ville, associations, structures de santé, institutions...) sur de nombreux thèmes et en direction de toute la population, avec une attention particulière pour celles en QPV et les personnes en situation de handicap.

Voici quelques actions :

> Actions de promotion de la santé proposées par la Maison de l'Enfant et de la Famille (MEF) : 17 ateliers réalisés au sein du Programme de Réussite Éducative et dans les centres sociaux Le Grand Vire et Georges Lévy en 2024 auprès de groupes d'enfants de 6 à 11 ans et des parents sur diverses thématiques comme la gestion des émotions, les réseaux sociaux, l'alimentation équilibrée, les dents et le sucre. Ces 17 ateliers ont permis de toucher 140 enfants, 13 parents et 8 animateurs et animatrices.

> Mise en place du Programme « Bien sur ses jambes » proposé par les Hospices Civils de Lyon (HCL), au pôle Seniors à partir de septembre 2023. 20 seniors ont participé, ont bénéficié d'une évaluation en hôpital de jour, d'un programme d'activité physique adaptée pendant 3 mois à raison de 2 séances par semaine.

> Action intergénérationnelle « Je parle, j'écoute, je chante et je communique avec mes mains » : le service Petite enfance organise en collaboration avec le service Santé et le pôle Seniors des actions dans 4 crèches de la ville. En 2024, 4 seniors bénévoles, au côté des professionnels de la ville, ont mis en place cette action dont les objectifs sont d'accompagner à la motricité fine et à la gestuelle, à l'écoute et à la concentration, à l'oralité et à la maîtrise du langage, à la temporalité et à la notion dans le temps.

> Mise en œuvre du projet « Aux petits soins pour nos bambins » par l'association Sens et Savoirs, aux côtés de la Ville et de l'Éducation Nationale. Ce projet a mobilisé de 2019 à 2023, 1530 enfants, 1000 parents et 150 professionnels. 10 écoles et 9 crèches ont bénéficié de l'action. Depuis 2023, le projet est suivi et financé par la Cité Éducative avec l'ajout de nouvelles écoles chaque année, tout en poursuivant des ateliers sur l'alimentation et l'activité physique en classe, 2 « cafés-causettes » et 2 « causettes en baskets » avec les parents. Sur l'année scolaire 2023-2024, 26 « causettes en baskets » ont eu lieu.

> Le Point Info Diabète Obésité Surpoids (PIDOS) : de 2019 à 2021, 114 personnes ont été reçues.

> Mise en place de l'action « Vaudaises en Sport » le dimanche de 10h à 12h, au gymnase Owens, qui rassemble un grand nombre de femmes éloignées de la pratique sportive et confrontées à des problèmes de santé liés à l'inactivité. Lors des séances, des temps de sensibilisation et d'information ont pu être faits par l'endocrinologue et le diététicien du PIDOS.

> Actions de formation et d'information/sensibilisation aux dépistages organisés des cancers par le CRCDC : le 17 juillet 2024, à l'initiative du service Santé, le CRCDC a formé 13 agents municipaux sur les dépistages organisés des cancers afin de devenir personnes relais. Puis, les 3 et 23 octobre 2024, dans le cadre d'Octobre Rose, le CRCDC, en collaboration avec le service Santé et la CPTS SPVV, a mené 2 actions d'information et de sensibilisation aux dépistages organisés des cancers sur 2 marchés de la ville. Au total, 80 personnes (dont 9 hommes) ont été touchées.

> Mois sans tabac : en novembre 2019, pour les agents de la Ville et pour les habitants, un stand d'information sur le tabagisme et les aides à l'arrêt du tabac a été organisé par l'Atelier Santé Ville en collaboration avec le CDHS, dans l'entrée de la Mairie. Au-delà des informations données, des kits d'aide à l'arrêt du tabac ont été distribués. De nombreuses personnes ont participé. 12 tests de CO expirés ont été réalisés et 22 personnes ont échangé longuement avec le CDHS sur leur consommation. Pour les agents municipaux, 2 ateliers d'aide à l'arrêt du tabac ont été organisés. 15 agents ont participé.

> Actions de sensibilisation aux dangers du protoxyde d'azote : en 2021, un projet a été mené au sein du collège Valdo en collaboration avec la Consultation Jeunes Con-

sommateurs (CJC). Les objectifs étaient de sensibiliser les enseignants à la problématique des addictions et plus particulièrement à l'utilisation du protoxyde d'azote et de leur faire connaître le lieu ressource qu'est la CJC. 20 enseignants ont été sensibilisés. En 2022, une action de sensibilisation a été menée avec la CJC et les Hospices Civils de Lyon (HCL) sur la dangerosité du protoxyde d'azote auprès des jeunes et encadrants du club de football FC Vaulx. 35 jeunes et 9 encadrants ont été sensibilisés.

> Actions de prévention sur l'hygiène bucco-dentaire lors d'Activ'été en 2020, 2021 et 2022. En 2022, des jeunes inscrits dans le cadre des chantiers jeunes de la Ville ont été formés par la CPAM du Rhône pour tenir le stand et informer le public. En 2022, 697 personnes sont venues sur le stand. En 2024, 3 ateliers de prévention bucco-dentaire ludiques ont été réalisés en matinée pour les tout-petits (0-8 ans) par le service Santé et avec une senior bénévole afin de favoriser le lien intergénérationnel. 26 enfants, 11 parents et 2 assistantes maternelles ont participé à ces ateliers.

> Stands de prévention sur l'usage des écrans lors d'Activ'été en 2024 : 3 stands ont été tenus par le Lieu écoute (Point Accueil Ecoute Jeunes) les 10, 17 et 18 Juillet 2024 de 17h à 20h. Au total, 115 jeunes (principalement des préadolescents de 9- 12 ans), 21 parents et 5 professionnels et/ou partenaires sont venus sur le stand.

> Interventions du Lieu écoute dans le cadre du dispositif Accueil des Collégiens Temporairement exclus (ACTE) : en 2023, ce dispositif a permis au Lieu écoute de rencontrer 45 collégiens lors de 14 sessions.

L'élaboration du CLS 2019-2024 s'est appuyée sur un diagnostic local du territoire élaboré par l'Observatoire Régional de la Santé.

qui en raison de la crise sanitaire, n'a pas pu mettre en œuvre toutes les actions mais a permis de solidifier le partenariat local.

Focus sur la crise sanitaire de la COVID 19 :



En mars 2020, la crise sanitaire de la COVID 19 a mobilisé la Ville et l'ensemble de ses agents pour répondre aux besoins des habitants et mettre en place un plan de prévention qui s'est décliné en plusieurs mesures sanitaires phares :

- Distribution de 113 000 masques certifiés,
- Mise en place d'une plateforme téléphonique de mars à juin 2020, ayant reçu 140 appels,
- Mise en place d'un centre de dépistage PCR d'octobre 2020 à mars 2021 à la Maison des Fêtes et des Familles, où 8750 tests ont été réalisés,
- Mise en place d'actions ponctuelles de dépistages PCR à la station de Métro Vaulx La Soie, 2 journées en septembre 2020, où 1140 tests ont été réalisés,
- Mise en place d'un centre de vaccination au Centre culturel Charlie Chaplin, puis à la salle Victor Jara. Plus de 40 000 personnes ont été vaccinées, pour un total de 78 000 vaccinations sur 2021/2022. Le centre a fonctionné 6 jours sur 7 mobilisant de nombreux professionnels de santé et les services municipaux. Le taux de vaccination des habitants de Vaulx-en-Velin est passé de 9,6% à 58,9% entre mai 2021 et mars 2022,
- Tenue de points d'information réguliers, par vidéo, afin d'informer les habitants sur la marche à suivre,
- Mise en place d'échanges téléphoniques « santé mentale et confinement » en lien avec la plateforme LIVE,
- Organisation d'une journée d'échange des acteurs de la santé mentale le 25 septembre 2021.

La Ville a pris, dès les premières heures, des mesures d'ampleur afin de protéger les Vaudaises et Vaudais, mais aussi d'assurer la continuité des missions de service public. Pour répondre à cette crise sanitaire, la Ville a également pu compter sur les initiatives et le volontariat des habitants qui, très rapidement, ont souhaité prendre leur part dans cette lutte. Ces efforts, conjugués à ceux des agents municipaux, ont permis de rendre plus efficaces les mesures adoptées.



EN SYNTHÈSE

Une multitude d'actions ont été réalisées entre 2019 et 2024 qui ont permis de multiplier les messages de prévention sur le territoire, d'impliquer de nombreux partenaires et de rendre les habitants plus acteurs de leur santé.

Aussi, la crise sanitaire a fortement impacté le service santé de la Ville, qui a consacré toute son activité à la gestion de celle-ci, avec des actions de dépistage puis la mise en place de centres de vaccination.

L'enjeu du prochain Contrat Local de Santé est d'encrenner la prévention et la promotion de la santé encore plus dans le territoire, en apportant davantage de coordination entre les actions, dans la durée et avec une implication encore plus forte des parents.

Il est donc important de poursuivre la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé, dans la durée, cohérentes et en lien les unes avec les autres, en favorisant « l'aller-vers », sur des tranches d'âges et des thématiques plus particulières, en fonction des besoins de santé, des pathologies et des problématiques de santé spécifiques repérées (cf. données quantitatives de santé). On retrouve : bien grandir pour les 0-25 ans, bien vieillir pour les 50 ans et plus, alimentation/activité physique, santé des femmes, addictions, estime de soi/bien-être/hygiène de vie, santé environnementale et hygiène/salubrité. La prévention et la promotion de la santé seront abordées dans l'axe 2 du CLS.



D. EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE

La santé mentale est une problématique prégnante à Vaulx-en-Velin, qui est l'affaire de nombreux acteurs concernés.

Dès 2014, constatant cette problématique, la Ville de Vaulx-en-Velin en partenariat avec le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole a réalisé les démarches nécessaires afin de mettre en œuvre un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM). Voté en juillet 2015, il a été lancé officiellement en mars 2016.

Voici quelques réalisations :

> Mise en œuvre, avec ses partenaires, du volet santé mentale du CLS par le Conseil Local de Santé Mentale de 3 commissions : Enfance-adolescence-parentalité (12 de 2019 à 2024), Logement-hébergement (9 de 2019 à 2024) et Sensibilisation à la santé mentale (15 de 2019 à 2024).

> Lancement en 2023 du groupe de travail inter-psychologue intervenant sur le territoire, qui se réunit 2 fois par an. Il a été mis en place suite à la volonté des psychologues intervenant dans les différentes structures de la ville de se connaître. Fin 2024, ce groupe réunit 18 psychologues issus de 10 structures.

> Les Formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). Au total, le CLSM a permis de former 59 professionnels dont des agents municipaux, et la Ville, via son plan de formation (CNFPT), a permis de former 30 agents municipaux.

> Incendie du 16 décembre 2022 : le CLSM a recensé les dispositifs de soins et d'écoute pour les victimes, les habitants et les professionnels. Un annuaire a été réalisé, actualisé régulièrement et diffusé aux partenaires. Le CLSM a été au cœur de nombreux échanges pour visibiliser les besoins et les demandes des victimes et les ressources possibles. Des liens renforcés ont eu lieu avec les deux associations d'aide pour faciliter l'accès à un soutien psychologique pour les victimes. 4 rencontres pilotées par le CLSM ont eu lieu de janvier à mai 2023 avec les partenaires du territoire (Point Ecoute Adulte, CMPE, Lieu Ecoute, centres de santé, Education Nationale, CMP Adultes) pour mettre en commun leurs constats, leurs besoins et ainsi, adapter les réponses apportées aux victimes dans le cadre de l'accompagnement psychologique.

> Organisation en juillet 2023 d'une réunion d'informations pour les victimes autour de l'accompagnement psychologique. Cette rencontre a permis d'échanger sur ce qu'est un accompagnement psychologique et de favoriser des liens directs entre les victimes et les deux associations d'aide aux victimes.

> Organisation et coordination, chaque année depuis 2017, avec les partenaires locaux et Promotion Santé (ex IREPS), des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM).

> Signature en juin 2020 d'une convention avec l'UNAFAM pour la mise à disposition d'un local pour les accueils de l'association. Aujourd'hui, l'UNAFAM intervient en fonction des besoins exprimés.

> Accompagnement du Lieu écoute au développement de permanences spécifiques pour les 9-12 ans et leurs parents, permettant ainsi un meilleur repérage et une meilleure écoute de la souffrance des moins de 12 ans.

> Formation d'une dizaine d'ambassadeurs jeunes en santé mentale au Lycée des Canuts dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE).



EN CONCLUSION, POUR LE CLS 2025-2030

Aujourd'hui, la question de la santé mentale étant toujours aussi importante à Vaulx-en-Velin, il apparaît indispensable de poursuivre le travail mené par le CLSM et ses partenaires, en s'adaptant aux besoins du territoire, en ayant toujours pour objectifs de sensibiliser et mobiliser les acteurs et les habitants, et de bien prendre en compte la santé mentale comme une thématique transversale et qu'elle est l'affaire de tous. La santé mentale sera abordée dans l'axe 3 du CLS.

E. EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE PARTICIPATION DES HABITANTS

Le territoire de Vaulx-en-Velin est fortement marqué par des inégalités sociales de santé. Pour lutter contre les inégalités sociales de santé, la bonne transmission des messages de prévention, et plus globalement de santé publique, est indispensable.

Voici, quelques constats :

- > Une méconnaissance du CLS 2019-2024, par les acteurs du territoire et par les habitants.
- > Un manque d'appropriation du Contrat Local de Santé 2019-2024 par certains acteurs du territoire, alors même que ces derniers sont fortement engagés pour le bien vivre des habitants.
- > Un manque de cohérence et de communication entre professionnels mais aussi en direction des habitants, sur ce qui existe sur le territoire en matière de structures, d'actions réalisées, et sur les orientations possibles en cas de demande.
- > Les différentes instances du CLS que sont le Comité de Pilotage (COPIL) et le Comité Technique (COTECH) ne sont également pas toujours comprises par les professionnels.
- > Une information qui n'est pas toujours accessible à tous, malgré la multiplication des canaux et des supports de communication, et du développement du numérique.
- > Un manque d'implication, de participation des habitants dans le CLS 2019-2024.
- > Des temps qui permettent de recueillir la parole des habitants (balades santé, forum des associations, actions mises en place...), mais qui ne permettent pas forcément de toucher ceux les plus éloignés de la santé.



EN CONCLUSION, POUR LE CLS 2025-2030

Aujourd'hui, il est indispensable de prendre le temps de la communication avec les habitants, mais aussi d'adapter les contenus, les supports aux spécificités des publics est essentiel, pour favoriser l'appropriation des messages de santé.

Il apparaît aussi essentiel de créer des espaces de communication opérationnels, thématiques entre acteurs, mais également de s'appuyer sur l'expertise de ces derniers et quand cela est possible de prioriser les acteurs vaudais pour la réalisation d'actions.

La participation des personnes concernées peut permettre d'améliorer le pouvoir d'agir de tous, et notamment des personnes les plus vulnérables, sur leur propre santé et sur le système de santé.

Dans cette logique, le Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2030, dont l'objectif est de construire un projet de santé adapté aux spécificités du territoire pour mettre en place des actions qui répondent au mieux des besoins des habitants, a intégré ces derniers à sa démarche d'élaboration, aux côtés des acteurs associatifs, de santé, du social et du médico-social.

La Ville souhaite poursuivre cette démarche pour la mise en œuvre et le suivi du CLS, avec la participation renforcée des habitants aux groupes de travail créés, et en les intégrant au Comité de Pilotage (COPIL) du CLS.

Le but du CLS 2025-2030 en intégrant dans son contenu la participation des habitants est de favoriser « l'aller vers » ces habitants qu'on ne touche pas. La communication et la participation des habitants en santé seront abordées dans l'axe 4 du CLS.



LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA VILLE DE VAULX-EN-VELIN

*Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-10, L.1435-1.
Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2025
Le Projet Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 de juin 2018
Le Plan régional santé-environnement 4 Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028*

Le présent contrat est conclu entre :

La Ville de Vaulx-en-Velin, représentée
par sa Maire, Hélène GEOFFROY,
ci-après dénommée
« Ville de Vaulx-en-Velin »

La Métropole de Lyon,
représentée par son Président,
Bruno BERNARD,
ci-après dénommée
« Métropole de Lyon »

L'État,
représenté par la Préfète du Rhône,
Fabienne BUCCIO,
ci-après dénommé « État »

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
du Rhône,
représentée par sa Directrice Générale,
Emmanuelle LAFOUX,
ci-après dénommée « CPAM du Rhône »

Le Centre de santé Jean Goullard –
Fondation Dispensaire Général de Lyon,
représenté par son Président,
Edouard COUTY,
ci-après dénommé
« Centre de santé Jean Goullard »

La Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé Soins
Pluriprofessionnels à Vaulx-en-Velin
représentée par sa Présidente, *
Florence DE BONY,
ci-après dénommée « CPTS SPVV »

L'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par le
Directeur de la Délégation Départementale du
Rhône et de la Métropole de Lyon,
Philippe GUETAT,
ci-après dénommée
« ARS Auvergne-Rhône-Alpes »

Le Centre Communal d'Action Social de la Ville
de Vaulx-en-Velin,
représenté par sa Vice-Présidente,
Antoinette ATTO,
ci-après dénommé « CCAS de Vaulx-en-Velin »

L'Éducation Nationale du Rhône,
représentée par l'Inspecteur d'Académie et
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale du Rhône,
Arnaud LECLERC
ci-après dénommée « Éducation Nationale »

Le Vinatier Psychiatrie
Universitaire Lyon Métropole,
représenté par son Directeur,
Pascal MARIOTTI,
ci-après dénommé « Le Vinatier Psychiatrie
Universitaire Lyon Métropole »

Le Centre de santé Santé Commune,
représenté par son représentant légal,
Benjamin DUBET,
ci-après dénommé « Santé Commune »

Le Médipôle Hôpital Mutualiste (RESAMUT),
représenté par sa Directrice,
Sandrine CROZE-FAYARD
ci-après dénommé
« Médipôle Hôpital Mutualiste »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Le périmètre d'application du contrat

Le Contrat Local de Santé (CLS) couvre l'ensemble du territoire de Vaulx-en-Velin et de ses habitants. Une attention particulière est réservée aux actions menées dans les Quartiers en Politique de la Ville (QPV).

Article 2. La durée

La durée du contrat est de cinq années à compter de sa signature : 2025-2030

Article 3. L'objet du contrat et les axes stratégiques retenus

Le Contrat Local de Santé décline les priorités du Projet Régional de Santé au niveau local en tenant compte des besoins identifiés.

Le CLS a pour objet de :

- *Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé en particulier en agissant sur les déterminants de santé,*
- *Donner une plus grande cohérence entre les priorités de santé de chaque signataire grâce à une adaptation des actions engagées aux besoins de santé locaux et aux dynamiques locales existantes,*
- *Concentrer les moyens d'intervention des signataires sur des actions ciblées et partagées,*

Il doit permettre à termes :

- *Un meilleur accès à la prévention, aux soins et aux droits des Vaudaises et Vaudais,*
- *Une meilleure connaissance et appropriation des comportements favorables à la santé,*
- *Une meilleure prise en compte des besoins de la population en matière d'offre de santé de proximité.*

Quatre axes de travail ont été considérés de manière privilégiée :

- *l'accès aux droits et aux soins, et l'attractivité des professionnels de santé,*
- *la prévention et promotion de la santé,*
- *la santé mentale,*
- *la communication et la participation des habitants en santé*

Ces axes ont été déclinés en 16 fiches action détaillées jointes à ce présent contrat.

Article 4. Les partenaires

Les signataires ont fait part de leur volonté de travailler en collaboration avec d'autres acteurs dans la mise en œuvre du CLS. Ces derniers sont identifiés dans les fiches actions jointes au présent contrat.

Article 5. La gouvernance

Le suivi et l'évaluation du CLS nécessitent la mise en place d'une gouvernance. Elle se traduit, entre autres, par la volonté de la Ville d'associer les habitants, notamment en les intégrant à termes dans le comité de pilotage.

Le COMITÉ DE PILOTAGE

Missions

- Il arrête la stratégie du CLS, sur proposition du comité technique,
- Il fixe les objectifs correspondant au périmètre du contrat et les modalités de coopération, pouvant faire l'objet d'avenants le cas échéant,
- Il assure le suivi de la programmation d'actions, en concertation avec le comité technique, évalue le contrat à son échéance.

Composé des signataires du présent Contrat local de santé, soit :

- La Ville de Vaulx-en-Velin
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Vaulx-en-Velin
- L'État, Préfecture du Rhône
- L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
- La Métropole de Lyon
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône
- L'Éducation Nationale
- La CPTS SPVV
- Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole
- Le Centre de Santé Jean Goullard
- Santé Commune
- Le Médipôle Hôpital Mutualiste

Ayant la volonté d'associer les habitants, ils seront intégrés dans le comité de pilotage. Celui-ci se réunit une fois par an.

LE COMITÉ TECHNIQUE

Missions

- Il met en œuvre la planification et les objectifs du CLS
- Prépare les séances du comité de pilotage
- Coordonne la mise en place des actions
- Coordonne les aspects administratifs et de communication autour du contrat

Composition

Il est composé des représentants des institutions signataires et des membres :

- maîtres d'ouvrages
- responsables techniques,
- professionnels,
- habitants,
- associations.

Le Comité technique se réunit deux fois par an.

La COORDINATION

Elle est assurée par la Coordinatrice du Contrat Local de Santé pour le suivi des actions, les modalités de la mise en œuvre et leur évaluation. L'axe 2 sera co-piloté par la coordinatrice de l'ASV et l'axe 3 par la coordonnatrice du CLSM.

Article 6. Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage est chargé du suivi de l'avancement des actions et l'évaluation du contrat. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été définis pour chacune des actions. Le comité technique est chargé du suivi opérationnel et des modalités de mise en œuvre des actions.

Article 7. Le financement

Les signataires ont fait le choix de ne pas préciser d'objectifs chiffrés dans le présent Contrat Local de Santé. Chacun des partenaires mobilise les financements relevant de ses compétences pour la mise en œuvre des actions. D'éventuels engagements financiers sur les actions proposées pourront être pris, pendant la durée du contrat, par les différents porteurs et/ou partenaires.

Article 8. La révision et la résiliation

Le présent contrat peut, à tout moment, être révisé ou complété par les parties.

Le présent contrat peut être résilié à tout moment par les parties par lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis de trois mois.



VILLE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

ÉTAT,
PRÉFECTURE DU RHÔNE

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE DU RHÔNE

CENTRE DE SANTÉ
JEAN GOULLARD - FDGL

COMMUNAUTÉ
PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE
DE SANTÉ SOINS
PLURI-PROFESSIONNELS
À VAULX-EN-VELIN

AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE VAULX-EN-VELIN

ÉDUCATION NATIONALE
DU RHÔNE

LE VINATIER PSYCHIATRIE
UNIVERSITAIRE LYON
MÉTROPOLE

SANTÉ COMMUNE

MÉDIPÔLE HÔPITAL
MUTUALISTE (RESAMUT)

LES AXES ET FICHES ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) 2025-2030

AXE 1 : ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS, ET ATTRACTIVITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ	P39
Fiche action 1-1 Accès aux droits et aux soins	P40
Fiche action 1-2 Attractivité des professionnels de santé	P42
AXE 2 : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	P45
Fiche action 2-1 0-25 ans : bien grandir	P46
Fiche action 2-2 50 ans et plus : bien vieillir	P48
Fiche action 2-3 La santé par l'alimentation et l'activité physique	P50
Fiche action 2-4 Santé des femmes	P52
Fiche action 2-5 Addictions	P54
Fiche action 2-6 Estime de soi, bien-être, hygiène de vie	P56
Fiche action 2-7 Santé-environnement et population	P58
Fiche action 2-8 Amélioration du cadre de vie des habitants en matière d'hygiène	P60
AXE 3 : SANTÉ MENTALE	P63
Fiche action 3-1 Sensibilisation, mobilisation des acteurs à l'écoute, au repérage et à l'orientation	P64
Fiche action 3-2 Sensibilisation et participation des habitants sur les questions de santé mentale	P66
Fiche action 3-3 La santé mentale : une thématique transversale	P68
AXE 4 : COMMUNICATION ET PARTICIPATION DES HABITANTS EN SANTÉ	P71
Fiche action 4-1 Communication à destination et entre les professionnels, et développement du partenariat	P72
Fiche action 4-2 Mieux informer et communiquer en direction des habitants	P74
Fiche action 4-3 La participation des habitants en matière de santé	P76



AXE 1 :

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS, ET ATTRACTIVITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



QUELQUES RAPPELS :

En matière d'accès aux droits et aux soins

Des chiffres démontrant une forte précarité :

- Un taux de chômage à 20,4% contre 12,1% dans la Métropole de Lyon et 10,3% en région,
- Un taux de pauvreté de 33% contre 16,9% dans la Métropole de Lyon et 13,3% en région,
- 25,6% de la population bénéficie de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S), contre 13,4% dans la Métropole de Lyon et 9,7% en région).

Des dispositifs existants pour améliorer l'accès aux droits et aux soins, et lutter contre le non recours :

- Le dispositif expérimental de 3 ans, initié par la Métropole de Lyon et intitulé Territoire Zéro Non Recours (TZNR), dans lequel le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Vaulx-en-Velin s'est inscrit.
- La création d'un poste de médiation santé, financé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône Alpes (ARS AURA) a été créé en 2020 au sein du CCAS.
- L'adhésion en mars 2024 du CCAS de Vaulx-en-Velin à l'association la Métropole Aidante qui permet de mieux répondre aux besoins d'écoute, de reconnaissance des aidants.
- L'action au quotidien de nombreuses structures ou démarches.

Les dynamiques engagées doivent être poursuivies et évaluées. Il est nécessaire d'en créer de nouvelles au besoin, afin de permettre un meilleur accès aux droits et aux soins pour tous, en accordant une attention particulière aux publics les plus fragiles repérés sur la ville que sont les seniors, les personnes en situation de handicap, les aidants, les personnes allophones et/ou exilées, et les personnes souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD).

En matière d'attractivité de professionnels de santé

La création de plusieurs structures sur le temps du CLS 2019-2024 : la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Alexandre Dumas, située au sud de la Ville, non labellisée à ce jour, deux centres de soins non programmés, qui sont l'association CPTS de Vaulx-en-Velin et MEDSOINS, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV) en décembre 2023, la Maison de l'Enfant et de la Famille (MEF), qui dépend du Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole, qui est notamment implantée au sein des locaux du centre de santé Jean Goullard, en décembre 2023.

Une offre de soins se concrétisant par l'offre proposée par tous les professionnels libéraux du territoire, les centres de santé Jean Goullard et Santé Commune, le centre de santé dentaire Vertuo, le Centre de Santé et d'Education Sexuelles (CSES) de la Métropole de Lyon, le dispositif Handiconsult69 au sein du centre de santé Jean Goullard, et par le Médipôle bien qu'il soit implanté sur Villeurbanne. Cette offre est complétée par la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL).

Aujourd'hui, il est donc nécessaire de poursuivre la dynamique enclenchée depuis 2019, en travaillant de façon approfondie sur l'attractivité des professionnels de santé pour attirer de nouveaux professionnels dont les remplaçants et stagiaires, mais aussi pour garder ceux qui sont déjà installés sur le territoire, notamment en proposant et favorisant un environnement de travail attractif, adapté et sécurisé. Cet enjeu d'attractivité des professionnels de santé est d'autant plus important qu'à partir de 2026, 170 « docteurs juniors » (étudiants en médecine générale devant réaliser un stage de fin d'étude pendant un an) devraient être déployés chaque année sur le territoire régional.

Cette dynamique s'intègre dans la démarche globale d'attractivité de la Ville « L'avenir est à Vaulx-en-Velin », qui a pour objectif de faire changer le regard sur Vaulx-en-Velin et de promouvoir le territoire.

Fiche action 1-1 Accès aux droits et aux soins	
ENJEU STRATÉGIQUE	Améliorer l'accès aux droits et aux soins pour tous
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	Service Santé – CCAS – CPTS SPVV
CONTEXTE	La Ville de Vaulx-en-Velin se caractérisant par une précarité marquée, l'accès aux droits et aux soins y est donc un enjeu important. L'accès aux droits et aux soins, c'est pouvoir accéder facilement à tous les services publics et de soins, et de pouvoir accéder à ses droits en termes de prestations (aides de la CAF comme le RSA ou l'Allocation Adulte Handicapé - AAH ; aide médicale d'Etat – AME ; C2S ; allocation chômage, retraite...), ou avoir un médecin traitant, mais c'est aussi pouvoir avoir toutes les informations possibles sur ce qui existe. La problématique de l'accès aux droits et aux soins concerne potentiellement tout le monde et tous les territoires. Certains publics sont toutefois davantage impactés que d'autres : personnes en situation de fragilité socio-économiques, personnes de nationalité étrangère/ primoarrivants, personnes maîtrisant difficilement la langue française, les personnes souffrant de troubles psychiques, les personnes en situation de handicap, les personnes isolées, les seniors, les aidants quel que soit leur âge, ou encore les personnes souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD)... Beaucoup de personnes concernées demeurent « invisibles » car elles ne se manifestent pas et renoncent à leurs droits et aux soins. Le non recours aux droits et aux soins est souvent dû au manque d'informations sur ce qui existe, à la complexité du système de santé, à l'éloignement géographique des institutions/centres de soins, à l'isolement des personnes, aux difficultés de maîtrise de la langue française, à la difficulté des démarches administratives, notamment pour la constitution des dossiers de la Maison Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH), à la dématérialisation des procédures qui peut être vécue comme une déshumanisation ou de maîtriser l'outil numérique, à l'âge des aidants, qui quelquefois sont de jeunes enfants.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Faciliter les parcours d'accès aux droits pour éviter les ruptures Obj.2- Faciliter les parcours d'accès aux soins pour éviter les ruptures Obj.3- Sensibiliser les professionnels et les usagers à la notion d'aidance et soutenir les aidants, quel que soit l'âge des aidants Obj.4- Favoriser les échanges habitants/professionnels sur le handicap dans le but d'une meilleure prise en charge Obj.5- Créer un outil d'identification des parcours d'accès aux droits et aux soins pour faciliter l'orientation par les professionnels

ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	<u>Actions en cours/actions à développer :</u> Obj.1- Poursuivre la mise en place de plages réservées à la CPAM de Vaulx-en-Velin pour Forum Réfugiés Obj.1 et 2- Poursuivre et soutenir les dispositifs existants : médiation santé, expérimentation TZNR, mission accompagnement santé de la CPAM, actions de la CPTS SPVV sur les ruptures de droits et soins (nouveaux métiers que sont les assistants médicaux et les Infirmiers en Pratique Avancée), PASS et action du Médipôle, création d'un groupe de coordination gérontologique, convention CCAS/CARSAT, convention CCAS/CPAM, convention CPAM/Mission locale, Communauté 360, Handiconsult69. Obj.2- Poursuivre et développer le travail du DAC, de la MEF, de la CPTS SPVV sur l'accès à un médecin traitant. Obj.3- Faire appel en fonction des besoins à l'Union Nationale des Amis et Familles de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) <u>Actions à mettre en place :</u> 1 Obj.1 et 2- Réaliser un diagnostic pour mesurer le besoin d'une consultation transculturelle sur le territoire, sensibiliser et former des professionnels du territoire à l'approche transculturelle de la santé Obj.2- Délocaliser des centres d'examens de santé de la CPAM du Rhône Obj.3- Formaliser un partenariat avec la Métropole Aidante Obj.4- Signer la Charte Romain Jacob (Ville) et proposer la démarche Handifaction dans les accueils des personnes en situation de handicap, mettre à jour des outils sur le handicap Obj.5- Utiliser et enrichir des outils existants et communiquer sur ces derniers : Géorienté (outil créé par la Métropole de Lyon), Watizat Lyon, Communauté 360
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Tout public, avec une attention particulière pour les seniors, les personnes en situation de handicap, les aidants, les personnes allophones et/ou exilées, et les personnes souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD)
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la ville
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : Mission Handicap, Pôle Seniors Autres : Métropole de Lyon, DAC, Centre de santé Jean Goullard, Santé Commune, Métropole Aidante, CARSAT, CPAM du Rhône, Médipôle (RESAMUT), Lieu écoute, Forum Réfugiés, MEF, UNAFAM
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1, 2, 3 et 4- Remontée 2 fois par an des données qualitatives et quantitatives des différents partenaires Obj.5- Remontée 2 fois par an des données sur l'avancée et l'utilisation des outils

Fiche action 1-2 Attractivité des professionnels de santé	
ENJEU STRATÉGIQUE	Favoriser l'attractivité des professionnels de santé sur le territoire
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	Service Santé – CPTS SPVV
CONTEXTE	La politique volontariste de santé engagée par la Ville de Vaulx-en-Velin, et notamment par son Contrat Local de Santé, a permis d'enclencher une belle dynamique en matière d'accès aux soins, entre 2019 et 2024. Cela s'est notamment traduit par la création de nouvelles structures de santé, et une offre de santé à la fois libérale et salariée. Aujourd'hui, si l'offre de soins en médecin généraliste ne souffre pas d'un trop grand déficit, 25% d'entre eux ont plus de 60 ans. 75% des spécialistes sont proches de la retraite. Aussi, certaines spécialités comme la psychiatrie sont totalement absentes du territoire. Enfin, les professionnels paramédicaux moins nombreux qu'en région.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Accompagner les professionnels de santé dans leur installation (sérénité, locaux, social, sécurité...) Obj.2- Mettre en place un système de remontée d'informations afin de soutenir les professionnels de santé dans leurs missions en sécurisant leur environnement de travail Obj.3- Formaliser l'accueil des nouveaux professionnels de santé (nouveaux professionnels, remplaçants, étudiants) Obj.4- Poursuivre une démarche d'accessibilité en lien avec la Commission Communale d'Accessibilité Obj.5- Créer une commission sur l'attractivité des professionnels de santé Obj.6- Créer un espace numérique de discussion sur l'attractivité des professionnels de santé
ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	<u>Actions en cours/actions à développer :</u> Obj.3- Utiliser le guide d'information et d'installation des professionnels de santé, fait par la CPTS SPVV Obj.4- Poursuivre et alimenter les points de vigilance et la veille de territoire déjà effective par la Mission Handicap <u>Actions à mettre en place :</u> Obj.1- Améliorer l'outil existant : le service Économie de la Ville, en collaboration avec la CPTS SPVV, travaillera à améliorer l'outil existant de recensement des locaux disponibles. Cette amélioration vise à : *Accroître la visibilité des locaux disponibles pour les professionnels de santé *Renforcer le partage d'informations entre la CPTS SPVV et le service Économie de la ville, afin de garantir une liste des locaux disponibles actualisée. Cette initiative permettra de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire et de renforcer l'offre de soins. Obj.2- Filtrer les remontées d'information par la CPTS SPVV, qui transmet au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), qui fait le relais auprès des services compétents. Obj.2- Sensibiliser et soutenir des professionnels de santé sur la démarche des remontées d'information. Obj.3- Étendre la procédure d'accueil formalisée pour les étudiants par la CPTS SPVV pour les autres professionnels Obj.5- Créer une commission communale sur l'attractivité des professionnels de santé, qui se réunit à minima une fois par an Obj.6- Créer un espace numérique de discussion sur l'attractivité

PUBLIC(S) CIBLE(S)	Professionnels du territoire
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la ville
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : Direction développement urbain (Économie et urbanisme), Direction transition écologique et cadre de vie, CLSPD, Pôle de proximité, Grand Projet de Ville (GPV), Mission Handicap Autres : centre de santé Jean Goullard, Santé Commune, Medsoins, Maison de santé Alexandre Dumas, les professionnels du territoire
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- Existence de l'outil. Nombre de mises à jour. Nombre de demandes et nature Obj.2- Nombre de sollicitations suite à remontées d'information Obj.2- Nombre d'interventions (sensibilisation et soutien des professionnels) Obj.3- Nombre de nouvelles installations (CPAM, Agence Régionale de Santé) Obj.3- Départs du territoire Obj.3- Nombre d'étudiants en santé sur le territoire Obj.4- Effectivité de l'accessibilité Obj.5- Nombre de réunions de la commission et sujets abordés Obj.6- Utilisation de l'outil

AXE 2 :

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ



QUELQUES RAPPELS :

Vaulx-en-Velin se caractérise par :

- Une population jeune (26,4% a moins de 15 ans et 47,8% moins de 30 ans),
- 31,7% a plus de 45 ans, 15,7% plus de 60 ans, et 5,3% plus de 75 ans,
- 52% de femmes,
- Des données de santé (pathologies, recours aux soins) moins bonnes que dans la Métropole de Lyon et en région, notamment chez les femmes,
- Des données de prévention, notamment sur les dépistages organisés des cancers et les vaccinations HPV, moins bonnes que dans la Métropole de Lyon en en région,
- Des données concernant les addictions alarmantes : en 2023, la CJC a reçu 39 personnes. En 2023, au Lieu écoute, sur 749 jeunes, 96 sont venus pour le motif des addictions en première consultation. En 2024, Pause Diabolo a approché 67 personnes lors de ses 30 jours de maraude sur le territoire. En 2024, l'association Vie Libre a reçu 33 personnes lors de ses 10 permanences. Aussi, en 2024, 626 seringues ont été collectées dans les poubelles se situant à l'intérieur des toillettes publiques et 4 900 bonbonnes de protoxyde d'azote ont été ramassées sur l'espace public.

Bien qu'il existe déjà un grand nombre d'actions, et dispositifs, sur la prévention et la promotion de la santé, il est nécessaire d'apporter de la cohérence entre elles, que ces dernières soient réalisées dans la durée, en impliquant plus les parents dans leur conception, et en favorisant « l'aller vers ».

Des tranches d'âges et des thématiques ont été choisies en fonction des besoins spécifiques, des pathologies et des problématiques de santé repérées.

De nombreux dispositifs, acteurs ou actions déjà existants en matière de prévention et de promotion de la santé :

- 0-25 ans : le Projet Educatif De Territoire (PEDT), la convention territoriale globale (CTG), le label Cité éducative, le Conseil des Enfants et des Jeunes (CEJ), le Conseil Consultatif des Représentants de Parents d'Elèves (CCRPE), le Conseil Consultatif des Parents de la Petite Enfance, le Service public de la Petite Enfance (SPPE), le Programme de Réussite Éducative (PRE), le dispositif PHARE de l'Education Nationale, les nombreux acteurs associatifs, de santé, institutionnels du territoire.
- 50 ans et plus : les services de la Métropole de Lyon et plus particulièrement le service Autonomie, les services de la Ville comme le Pôle Seniors et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont la résidence Ambroise Croizat, le Pôle Maintien à Domicile et la Mission Handicap, le futur LABEL "AMI DES AÎNÉS, le Conseil des seniors, instance participative de la Ville, la commission gérontologique à l'initiative du Pôle Seniors avec tous les acteurs concernés sur le territoire, le nouveau pôle gérontologique sur le quartier du Village par le groupe associatif ACPPA, l'adhésion du CCAS de Vaulx-en-Velin en mars 2024 à l'association la Métropole Aidante, l'association VoisinMalin, la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Rhône, le Comité Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC), les professionnels et structures de santé, les associations du territoire ou intervenant sur le territoire.
- Alimentation/activité physique : 19 restaurants scolaires gérés par la Ville, 455 000 repas servis annuellement servis dans les écoles élémentaires de la Ville, 50% de produits « de qualité et durables » intégrés aux menus, 20% de produits biologiques, 18 infrastructures sportives, 47 associations sportives dont 41 sont affiliées à l'Office Municipal des Sports interviennent sur le territoire.
- Addictions : présence sur le territoire de la Consultation Jeunes Consommateurs (CJC), du lieu écoute (PAEJ), du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) Pause Diabolo lors de maraudes et de l'association Vie Libre (permanences et actions).
- Estime de soi, bien-être : plusieurs structures, comme le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) de Vaulx-en-Velin – Lieu écoute, le Point Ecoute Adultes (PEA) et le Centre de Santé Jean Goullard travaillent au quotidien sur ces sujets.

Fiche action 2-1 0-25 ANS : BIEN GRANDIR	
ENJEU STRATÉGIQUE	Favoriser l'épanouissement des 0-25 ans
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	Atelier Santé Ville – Service Santé
CONTEXTE	Les inégalités de santé concernent toute la population sur l'ensemble du territoire et peuvent apparaître dès le plus jeune âge. Des mesures favorisant l'égalité des chances, pour tous et pour les populations en situation de vulnérabilité, permettraient de les éviter. En France, l'état de santé de la population est marqué par un bon état de santé en moyenne, mais par des inégalités de santé particulièrement marquées dès l'enfance et qui se maintiennent tout au long de la vie. La Haute Autorité de Santé (HAS), des études comme l'étude Enabee (Etude nationale sur le bien-être des enfants) 2024, ELFE (Étude Longitudinale Française depuis l'Enfance), ou encore les assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant 2024, apportent des données sur l'état de santé des enfants en matière d'obésité, de santé mentale, l'exposition aux écrans, les maladies rares. On peut cependant constater que l'accès aux soins est de plus en plus compliqué. En France, les délais d'attente pour l'offre de soins pédiatrique ou pédopsychiatrique sont de 6 à 18 mois. Cette carence d'accès aux soins se reporte sur les dispositifs de prévention, il apparaît donc plus que nécessaire de poursuivre, de manière cohérente et transversale, la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé en direction des 0-25 ans et de soutenir celles en lien avec la parentalité, en impliquant les parents dès leur élaboration.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé Obj.2- Soutenir et promouvoir les actions en lien avec la parentalité Obj.3- Travailler en complémentarité/transversalité pour mettre de la cohérence entre les actions
ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	<u>Actions en cours/actions à développer :</u> Obj.1- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions en lien avec les thématiques essentielles et repérées pour les différentes tranches d'âge 0-6 ans, 6-12 ans, 12-16 ans et 16-25 ans (par exemple l'hygiène bucco-dentaire, le langage, l'égalité filles/garçons, la vie affective et relationnelle, le harcèlement...). Obj.2- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions et dispositifs déjà existants : les groupes de paroles dans les centres sociaux, les crèches, au PRE, l'accompagnement des parents dans les démarches d'accès aux soins et dans leur rôle éducatif par le PRE, le Lieu écoute (PAEJ), l'axe parentalité de la Cité Educative, la commission enfants/adolescents/parentalité du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ; le travail de la PMI, de soutien aux parents d'ACOLEA, des Assistantes Sociales scolaires de l'Education Nationale, des Maisons de la Métropole (MDM), des médiatrices parentalité de la Ville, le groupe de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) en direction des parents en promotion de la santé, les actions de la MEF en lien avec la parentalité, de la CAF, de la Maison des Familles, les actions dans les lieux d'accueil de la petite enfance et dans les relais assistantes maternelles, le programme 1000 premiers jours... <u>Actions à mettre en place :</u> Obj.1- Développer un programme pluriannuel d'actions en lien avec l'Education Nationale, notamment sur l'éducation à la vie affective et relationnelle. Obj.1- S'appuyer sur les acteurs/dispositifs déjà mobilisés (Cité éducative, Mildeca, Education Nationale...) pour mettre en place de nouvelles actions. Obj.3- Organiser une réunion au moins 2 fois par an du groupe de travail « 0-25 ans : bien grandir » mis en place dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé, en faisant des focus sur des thématiques en fonction des besoins repérés ou des structures.

AXE 2

PUBLIC(S) CIBLE(S)	Les 0-25 ans et leur entourage (parents, responsables légaux...)
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la Ville, et plus spécifiquement les QPV
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : CLSM, CCAS – PRE, Petite Enfance, Education, Sports, Vie associative, Jeunesse et vie étudiante, Mission Handicap, Mission Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les Discriminations, Culture, Grand Projet de Ville Autres : Cité Educative, Education Nationale, CAF du Rhône, Mission Locale, MEF, CPTS SPVV, CPAM du Rhône, CDHS, Maison des Familles, Lieu écoute, ACOLEA, épiceries solidaires, Métropole de Lyon, Santé Commune, Centre de Santé Jean Goullard, Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole, PJJ, les professionnels de santé, les associations du territoire, la Souris Verte, les étudiants en service sanitaire, Sens et Savoirs, les centres sociaux, Promotion Santé (ex IREPS) ...
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- Nombre et nature des actions, nombre de participants, et ratio hommes/femmes, moyenne d'âge, points forts/points faibles, taux de satisfaction, moyens de communication utilisés, indicateur qualitatif si le porteur de l'action le prévoit, mesure du partenariat (nombre et type de partenariat) Obj.2- Nombre d'initiatives en lien avec la parentalité Obj.3- Nombre de réunions, nombre de participants, sujets abordés

Fiche action 2-2 50 ANS ET PLUS : BIEN VIEILLIR	
ENJEU STRATÉGIQUE	Promouvoir la santé et le bien-être des 50 ans et plus
PORTEUR(S) DE LA FICHE- ACTION	Atelier Santé Ville – Service Santé – Pôle Seniors
CONTEXTE	Aujourd'hui, en France, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent un quart de la population et pourraient en représenter un tiers en 2030. En 2024, selon l'Insee, en France environ 2 millions de personnes âgées de 60 ans et plus vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. En France, en 2024, 1 personne sur 6 est aidante. Du fait du fort vieillissement de la population, la perte d'autonomie est un enjeu de santé publique majeur. Une augmentation du nombre de patients avec des maladies chroniques est attendue dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population et de l'amélioration de la survie des malades. En amont du repérage et de la prise en charge de la fragilité et des maladies chroniques, il est possible d'agir sur les déterminants de santé en mettant en place des actions de prévention dès 50 ans pour favoriser un vieillissement en bonne santé. Il apparaît essentiel aujourd'hui pour favoriser le bien vieillir des seniors vaudais de poursuivre la dynamique de prévention et de promotion de la santé engagée sur la Ville, en mettant en place des actions sur certaines thématiques identifiées comme prioritaires, mais aussi de consolider le lien intergénérationnel et d'accompagner et soutenir les aidants, en allant au plus près des personnes les plus concernées.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé en direction des 50 ans et plus en favorisant plus particulièrement le dépistage organisé des cancers, la vaccination, l'hygiène de vie (alimentation/activité physique, sommeil, bucco-dentaire), le bien-être/l'estime de soi/le lien social, les addictions et la prévention des chutes, l'aménagement du domicile. Obj.2- Favoriser les actions et le lien intergénérationnel. Obj.3- Accompagner et soutenir les aidants. Obj.4- Toucher les personnes les plus concernées en faisant de l'aller-vers, notamment en allant dans les lieux de vie et les lieux fréquentés par les 50 ans et plus. Obj.5- Faire un état des lieux des temps spécifiques de rencontres, des lieux fréquentés par les 50 ans et plus.

ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	<u>Actions en cours/actions à développer :</u> Obj.1- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions déjà existantes : en autres, les actions de l'Atelier Santé Ville, du pôle seniors, les actions de prévention et les stands d'information sur les dépistages organisés du CRCDC et de la CPAM du Rhône, les actions du CDHS, de la CPTS SPVV, et des professionnels de santé pour la vaccination, les actions de la CARSAT, la semaine bleue, les actions de la SODEHV sur le bucco-dentaire, de Sens et Savoirs (bucco-dentaire, sommeil, alimentation), de l'association Association Sportive et de loisirs des retraités de Vaulx-en-Velin (ASLRVV), de l'association ILO, les ateliers cuisine ; les actions des Petits Frères des Pauvres, de Vie Libre, le programme bien sur ses jambes des Hospices Civils de Lyon (HCL), la réflexion déjà engagée sur la pratique de l'Activité Physique Adaptée... Obj.2- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions déjà existantes : la Semaine bleue, les actions intergénérationnelles des services Petite Enfance et Santé, le projet intergénérationnel des Petits Frères des Pauvres avec un centre social... Obj.3- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions déjà existantes : la Semaine bleue, l'action de Voisin Malin sur les personnes âgées et les aidants Obj.4- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions déjà existantes : l'action de Voisin Malin, des Petits Frères des Pauvres... <u>Actions à mettre en place :</u> Obj.1- Favoriser et soutenir le programme dépist'malin porté par Voisin Malin en 2026. Obj.1- Engager une réflexion sur la thématique des addictions. Obj.2- Engager une réflexion sur la thématique du lien intergénérationnel pour aller plus loin qu'aujourd'hui. Obj.3- Formaliser un partenariat avec la Métropole Aidante. Obj.4- Mettre en place des actions directement dans les lieux de vie et fréquentés par les 50 ans et plus. Obj.5- Réaliser un état des lieux.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	50 ans et plus
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la ville, et plus spécifiquement les QPV
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : Pôle Maintien à Domicile, CCAS – Résidence Croizat, Mission Handicap, Education, Petite Enfance, Sports, Jeunesse et vie étudiante, Vie associative, Culture - ALV. Partenaires : CPTS SPVV, Métropole de Lyon, CRCDC, CPAM du Rhône, CARSAT, Sens et Savoirs, SODEHV, CDHS, NECC, pôle gériatrique de l'ACPPA, Métropole aidante, UNAFAM, Voisin Malin, Petits Frères des Pauvres, ASLRVV, Médipôle, centre de santé Jean Goullard, Santé Commune, les professionnels de santé, Vie Libre, le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole, Promotion Santé (ex IREPS).
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- Nombre et nature des actions, nombre de participants, et ratio hommes/femmes, moyenne d'âge, points forts/points faibles, taux de satisfaction, moyens de communication utilisés, indicateur qualitatif si le porteur de l'action le prévoit, mesure du partenariat (nombre et type de partenariat). Obj.2- Nombre et nature des actions en lien avec l'intergénérationnel, nombre de participants, et ratio hommes/femmes, moyenne d'âge, points forts/points faibles, taux de satisfaction, moyens de communication utilisés, indicateur qualitatif si le porteur de l'action le prévoit, mesure du partenariat (nombre et type de partenariat). Obj.3- Avancée du partenariat. Obj.4- Nombre d'actions et de participants. Obj.5- Avancée de l'état des lieux.

Fiche action 2-3 LA SANTÉ PAR L'ALIMENTATION ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	
ENJEU STRATÉGIQUE	Favoriser la santé des habitants par l'alimentation et l'activité physique
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	Atelier Santé Ville – Service Santé – Service des Sports
CONTEXTE	Pour lutter contre les maladies chroniques que sont le diabète, l'obésité et les maladies cardiovasculaires, les habitudes de vie (comportement et environnement) sont des leviers essentiels. Avoir une alimentation saine et équilibrée et pratiquer une activité physique font partie de ces leviers. En effet, l'activité physique joue un rôle essentiel pour la santé physique et mentale, le bien-être et la qualité de vie. La sédentarité (le fait de passer un temps trop long assis ou allongé, hors sommeil) impacte négativement la santé. Sur la thématique de l'alimentation ou plus globalement de la nutrition, on constate que pour la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé, ce sont principalement des acteurs extérieurs à Vaulx-en-Velin qui interviennent. Concernant les professionnels de santé, on peut regretter que Vaulx-en-Velin ne compte aucun diététicien, et qu'un seul médecin généraliste REPOP (Réseau de Prévention et de prise en charge de l'Obésité Pédiatrique). Compte tenu de tous ces faits, il apparaît important de poursuivre et d'intensifier les démarches engagées afin de favoriser la santé des Vaudais et des Vaudaises par l'alimentation et l'activité physique.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Favoriser l'accès à une alimentation saine et équilibrée Obj.2- Lutter contre la précarité alimentaire Obj.3- Favoriser les actions de promotion de la santé sur la nutrition (alimentation + activité physique) Obj.4- Favoriser les actions de prévention sur l'alimentation en lien avec les maladies chroniques Obj.5- Promouvoir l'activité physique et adaptée

ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	<u>Actions en cours/actions à développer :</u> Obj.1- Poursuivre et développer l'offre de jardins familiaux. Obj.1- Soutenir l'installation de maraîchers et agriculteurs en agriculture biologique dans un but de fournir les produits en local. Obj.1- Valoriser le marché « restauration collective » de la Ville pour les scolaires, les accueils de loisirs, les crèches et les personnes âgées qui respecte la loi Egalim, et qui intègre des commissions « m enu », « qualité » et « restauration ». Obj.2- Soutenir et/ou développer les actions/dispositifs existants : les aides alimentaires du Centre Communal d'Action Social (CCAS), les épiceries solidaires du territoire et le travail mis en place par l'association VRAC Obj.3- Poursuivre, soutenir et développer les actions déjà existantes : les ateliers de cuisine équilibrée avec des produits locaux et de saison, le projet « Au petits soins pour nos bambins » de Sens et Savoirs, les actions faites lors d'Activ'été, les actions de la Maison de l'Enfant et de la Famille (MEF), de Fourchette d'Or et d'Echanges et Savoirs, Vaudaises en Sport, Sport dans la ville, Causettes en baskets. Obj.4- Soutenir et se saisir de la présence d'une Infirmière en Pratique Avancée (IPA) sur le territoire sur la thématique de l'obésité. Obj.5- Poursuivre la réflexion engagée sur la pratique d'activité physique adaptée sur la ville. <u>Actions à mettre en place :</u> Obj.3- Mettre en œuvre le projet du service des Sports avec le collège Valdo sur la nutrition (alimentation et activité physique) et les rythmes de vie. Obj.3- Valoriser la richesse culturelle alimentaire du territoire Obj.4- Développer la réflexion posée pour établir de l'éducation thérapeutique du patient avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV)
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Tout public
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la ville, et plus spécifiquement les QPV
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : CCAS, Environnement, Education, Petite enfance, Jeunesse et vie étudiante, Culture (Atelier Léonard de Vinci) Autres : Cité éducative, CPTS SPVV, Métropole de Lyon (PMI/santé), MEF, Sens et Savoirs, Fourchette d'Or, Echanges et Savoirs, VRAC, les épiceries solidaires, Promotion Santé (ex IREPS), Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP)
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- Nombre de jardins familiaux. Obj.1- Nombre de maraîchers et agriculteurs en agriculture biologique. Obj.2- Nombre d'aides alimentaires données. Obj.3- Nombre et nature des actions, nombre de participants, et ratio hommes/femmes, moyenne d'âge, points forts/points faibles, taux de satisfaction, moyens de communication utilisés, indicateur qualitatif si le porteur de l'action le prévoit, mesure du partenariat (nombre et type de partenariat). Obj.4 et 5- Avancée des réflexions.

Fiche action 2-4 SANTÉ DES FEMMES	
ENJEU STRATÉGIQUE	Améliorer la santé des jeunes filles et des femmes
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	Atelier Santé Ville
CONTEXTE	Sur les 52 139 habitants que comptait la Ville de Vaulx-en-Velin en 2021, 26 948 étaient des femmes, soit près de 52%, ce qui est proche de la moyenne nationale qui est de 51,49%. Aussi, 47,8% de la population a moins de 30 ans. Les données de santé concernant les Vaudaises ne sont pas bonnes, que ce soit en matière de pathologies, de recours aux professionnels de santé et de prévention. Il est donc plus qu'indispensable de poursuivre et d'intensifier les efforts menés jusqu'à maintenant pour améliorer la santé des femmes et des jeunes filles. Heureusement, pour cela, le territoire vaudais peut compter sur une multitude de partenaires engagés.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Favoriser les actions de prévention en direction des jeunes filles (à partir des premières règles) et des femmes. Obj.2- Axer plus particulièrement les actions sur le dépistage des cancers et la vaccination HPV. Obj.3- Rendre plus accessibles les actions de prévention en direction des femmes les plus vulnérables. Obj.4- Rendre les femmes plus actrices de leur santé. Obj.5- Déstigmatiser la santé des femmes.
ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	<u>Actions en cours/actions à développer :</u> Obj.1- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions déjà existantes : les actions de prévention faites par les services de la Ville (Santé, Sports, CCAS, Education, Jeunesse, Plan de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations) et les partenaires du territoire comme par exemple l'association Initiatives (actions multithématiques, par les pairs, multilingues), les permanences du CIDFF. Obj.1- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les formations des professionnels du territoire sur les violences faites aux femmes faites par le CIDFF (repérage, accompagnement, volet juridique). Obj.2- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions sur le dépistage des cancers dont les dépistages organisés faites par la CPAM du Rhône et le CRCDC (ex ADEMAs) avec l'Atelier Santé Ville, mais aussi les actions du CDHS sur la vaccination HPV (filles et garçons). Obj.3- Promouvoir et faciliter le dispositif Handiconsult pour les femmes et jeunes filles en situation de handicap ou en échec de soins ordinaires. Obj.4- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions menées entre pairs par les associations du territoire comme par exemple Initiatives, les actions de formation de personnes relais par le CRCDC, et les permanences du CIDFF. Obj.5- Communiquer sur les actions existantes et mettre en place des actions régulières qui s'appuient sur les structures repérées du territoire. Obj.5- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer les balades santé organisées par la médiatrice santé du CCAS. <u>Actions à mettre en place :</u> Obj.3- Mettre en place une coordination et des actions sur la précarité menstruelle.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Femmes et jeunes filles (à partir des premières règles)

AXE 2

TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la Ville, et plus spécifiquement les QPV
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : Santé, CCAS, Mission Plan de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine, Sports, Education, Jeunesse et Vie étudiante, Direction de la Communication. Autres : CPTS SPVV, Association Initiatives, Mission Locale, CPAM du Rhône, CRCDC, CSES, Centre de santé Jean Goullard, Santé Commune, Médipôle, CIDFF, Planning Familial du Rhône, CDHS, Info droits Victimes Le Mas, la Maison des Femmes de Lyon, autres associations du territoire, le Point Ecoute Adultes, Promotion Santé (ex IREPS).
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	<u>Pour tous les objectifs :</u> - Nombre et nature des actions, formations, consultations, réunions, permanences, balades. - Nombre de participants, et ratio hommes/femmes, moyenne d'âge. - Points forts/points faibles. - Taux de satisfaction. - Moyens de communication utilisés. - Indicateur qualitatif si le porteur de l'action le prévoit. - Mesure du partenariat (nombre et type de partenariat).

Fiche action 2-5 ADDICTIONS	
ENJEU STRATÉGIQUE	Connaître, répondre aux problématiques d'addictions et déconstruire les représentations sur le territoire
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	Atelier Santé Ville – CLSPD
CONTEXTE	L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit l'addiction comme un état de dépendance périodique ou chronique à des substances ou à des comportements. La consommation régulière, importante et banalisée de substances psychoactives par les Vaudais et Vaudaises, et plus particulièrement les jeunes, est constatée par les acteurs de Vaulx-en-Velin. Les chiffres recensés ne sont cependant pas représentatifs du territoire. On peut en effet constater un écart entre ce que les acteurs peuvent observer et les recours faits par les habitants qui ne sont pas en demande. Cet écart peut se justifier par le fait que le sujet des addictions est considéré comme tabou sur le territoire et que les habitants sont dans le déni et manquent de connaissances sur le sujet, notamment sur la dangerosité des comportements addictifs. La Ville de Vaulx-en-Velin, dès 2018 a intégré dans sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance portée par le Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance (CLSPD) la lutte contre les addictions. Le plan d'actions 2023-2026 prévoit la réalisation d'actions de prévention des addictions à tous les âges. Les actions de prévention et de promotion de la santé qui sont des leviers, mais également la formation des professionnels et une meilleure connaissance de la réalité des consommations sont donc indispensables sur le territoire pour mieux agir sur les addictions, avec ou sans substances.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1-Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé sur les addictions Obj.2-Former les professionnels (ville, associations, bailleurs, police, professionnels de santé, ...) sur les addictions, avec ou sans substances Obj.3-Amorcer un diagnostic sur la réalité des consommations
ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	Actions en cours/actions à développer : Obj.1- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les dispositifs ou actions déjà existants : les permanences de Vie Libre, de la Consultation Jeunes Consommateurs (CJC), du Lieu écoute, à la PMI, les actions de l'Atelier Santé Ville, de l'association Vie libre, de la CJC, de Pause Diabolo (maraudes et développement du camion mobile), du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), du Lieu écoute (PAEJ), des associations existantes, du Mouvement pour une Alternative Non violente, du Comité Départemental d'Hygiène Sociale (CDHS) (sevrage tabagique), actions faites dans les établissements scolaires et lors d'Activété. Obj.2- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les formations dispensées par Pause Diabolo, les Hospices Civils de Lyon (HCL), le SUAL, la CJC, Vie Libre, le Lieu écoute. Actions à mettre en place : Obj.1- Initier des actions avec la Direction Jeunesse et Vie étudiante. Obj.1- Développer des actions sur l'estime de soi, les Compétences Psychosociales (CPS) pour aborder les addictions, organisées par les services de la Ville (Santé-ASV/CLSM et CLSPD) pour les professionnels et les habitants (parents...) Obj.3- Créer des espaces de discussion entre professionnels du territoire pour échanger sur les consommations (présentiel et numérique)

AXE 2

PUBLIC(S) CIBLE(S)	Tout public
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la ville, et plus spécifiquement les QPV
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : Jeunesse et Vie étudiante, Direction transition écologique et cadre de vie, Pôle de proximité, Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine, Centre Communal d'Action Social (CCAS) dont le Programme de Réussite Educative (PRE), Éducation. Autres : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV), Lieu écoute, Vie Libre, Pause Diabolo, CDHS, HCL, SUAL, ACOLEA, Métropole (PMI, CSES), Avenir Santé, Éducation Nationale, Santé Commune, Jean Goullard, CJC, professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux, Sauvegarde 69, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), associations du territoire, Mission locale, Centres sociaux, Promotion Santé (ex IREPS).
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- Nombre et nature des actions, nombre de participants, et ratio hommes/ femmes, moyenne d'âge, points forts/points faibles, taux de satisfaction, moyens de communication utilisés, indicateur qualitatif si le porteur de l'action le prévoit, mesure du partenariat (nombre et type de partenariat). Obj.2- Nombre de formations, sujets traités, nombre de participants, et ratio hommes/ femmes, moyenne d'âge, points forts/points faibles, taux de satisfaction, moyens de communication utilisés, indicateur qualitatif si le porteur de l'action le prévoit, mesure du partenariat (nombre et type de partenariat). Obj.3- Nombre de réunions, sujets abordés, effectivité de l'outil numérique, sujets abordés, réponse à la demande.

Fiche action 2-6 ESTIME DE SOI, BIEN-ÊTRE, HYGIÈNE DE VIE	
ENJEU STRATÉGIQUE	Promouvoir l'estime de soi, le bien-être et l'hygiène de vie des Vaudais et des Vaudaises
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	Atelier Santé Ville - Service Santé
CONTEXTE	L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La santé est ainsi prise en compte dans sa globalité. Elle est associée à la notion de bien-être. L'estime de soi est la perception que chacun a de ses habiletés et de sa valeur, elle est difficilement mesurable. Les Compétences Psychosociales (CPS) sont des outils pour développer et renforcer l'estime de soi. Largement défendu en promotion de la santé et prévention, le renforcement des CPS permet de limiter les conséquences des comportements à risque. Leur développement devient de plus en plus une priorité de santé publique car elles représentent un déterminant clé de la santé et du bien-être, ainsi qu'un outil de réduction des inégalités de santé, sur lequel il est possible d'agir. L'hygiène de vie est l'ensemble des mesures destinées à préserver et à promouvoir la santé. Elle concerne essentiellement les choix de style de vie. Ces choix sont adoptés du fait de leurs impacts positifs sur son propre bien-être physique ou moral. L'usage des écrans a en outre des effets néfastes sur cette dernière, avec des répercussions sur le sommeil. Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique et/ou psychologique. Le phénomène se prolonge parfois en ligne, on parle alors de cyberharcèlement. Quel que soit le type de harcèlement (scolaire, social, physique, psychologique, moral, sexuel...), il peut avoir de graves répercussions. Concernant le harcèlement scolaire, il existe le programme PHARE, de l'Education Nationale, qui est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Il apparaît donc nécessaire de poursuivre les dynamiques engagées sur le territoire pour permettre la promotion de l'estime de soi, du bien-être et de l'hygiène de vie des habitants.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Promouvoir les actions de promotion de la santé en lien avec les compétences psychosociales. Obj.2- Favoriser le soutien à la parentalité (parents/grands-parents). Obj.3- Aborder la santé dans sa globalité (état de complet bien-être physique, psychique et social – définition de l'OMS). Obj.4- Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec l'hygiène de vie (sommeil, écrans, gestion des émotions, ...). Obj.5- Lutter contre le harcèlement, générateur de mal-être.

ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	Actions en cours/actions à développer : Obj.1- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions déjà existantes : les actions collectives faites par la Maison de l'Enfant et de la Famille (MEF), l'Atelier Santé Ville, le Lieu Ecoute (PAEJ), le Point Ecoute Adultes (PEA), les médiatrices parentalité, les services municipaux (santé, CLSM, éducation, Petite Enfance -Pilou Filou, Jeunesse, Sports, PRE), la Cité éducative – groupe de travail sur les CPS, l'association Initiatives, Sens et Savoirs dans le cadre du projet « Aux petits soins pour nos bambins », Santé commune, la Mission locale, ACOLEA... Obj.2- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur le travail réalisé par les médiatrices parentalité, le forum de la parentalité, le groupe Enfance-adolescence-parentalité du CLSM, le PRE, la Maison des familles, la Métropole (PMI et ASE), la CAF du Rhône, le pôle seniors pour les grands parents, le lieu écoute (entretiens et actions collectives), ACOLEA. Obj.2- Favoriser la formation/sensibilisation des adhérents par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV) sur la parentalité et l'accompagnement à la parentalité. Obj.4- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions des services municipaux (santé, PRE, petite enfance, éducation, jeunesse, sports, environnement), de la Cité éducative, de Sens et Savoirs, du lieu écoute (PAEJ), de la MEF, de la Métropole, des centres sociaux, des établissements scolaires, des associations du territoire... Obj.5- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur le travail du lieu écoute (PAEJ) avec les médiatrices parentalité, des établissements scolaires impliqués dans le cadre du programme PHARE, de la Cité éducative. Actions à mettre en place : Obj.3- Intégrer dans les actions la notion de santé globale (physique, psychique et social). Obj.5- Mettre à jour les travaux déjà réalisés sur le territoire sur le harcèlement scolaire (service santé, et lieu écoute) pour évaluer les besoins actuels. Obj.5- Réaliser un état des lieux sur la notion de « violences » puis initier des actions.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Tout public
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la ville, et plus spécifiquement les QPV
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : Éducation, Petite Enfance, Jeunesse et Vie étudiante, Environnement, Sports, Pôle seniors, CCAS, CLSM. Autres : Cité éducative, CPTS SPVV, lieu écoute, PEA, Santé Commune, Centre de Santé Jean Goullard, ACOLEA, Métropole, associations du territoire dont Initiatives, MEF, Maison des Familles, centres sociaux, Sens et Savoirs, Mission locale, CAF du Rhône, Promotion Santé (ex IREPS).
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1 et 4- Nombre et nature des actions, nombre de participants, et ratio hommes/femmes, moyenne d'âge, points forts/points faibles, taux de satisfaction, moyens de communication utilisés, indicateur qualitatif si le porteur de l'action le prévoit, mesure du partenariat (nombre et type de partenariat). Obj.2- Nombre d'actions/formations/sensibilisation sur la parentalité. Obj.3- Prise en compte de la santé globale dans les actions menées. Obj.5- Effectivité de la réalisation d'un état des lieux et de la mise à jour.

Fiche action 2-7 **SANTÉ-ENVIRONNEMENT ET POPULATION**

ENJEU STRATÉGIQUE

Améliorer la santé des habitants via leur environnement

PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION

Atelier Santé Ville – Service Santé – Service Environnement

CONTEXTE

La santé environnementale s'intéresse aux interactions très fortes entre l'environnement et la santé humaine des populations qui y habitent. Pollution, effets du changement climatique, cadre de travail, habitudes de consommation... Les champs d'étude sont vastes et tendent même à s'unifier sous un seul concept de One Health, « une seule santé », qui, par une approche systémique, souhaite traiter la santé humaine en tenant compte de ces interactions avec la santé de l'environnement et la santé animale.

A l'échelle locale de Vaulx-en-Velin, la Ville souhaite renforcer les liens entre santé et environnement. Elle s'est par exemple engagée en signant avec la Métropole la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » aux côtés de la Métropole de Lyon, pour prévenir l'exposition de la population à ces polluants.

La qualité de l'air est un autre facteur environnemental majeur. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) métropolitain suit l'évolution de polluants atmosphériques sur le territoire. Globalement, même si une baisse des différents polluants de 25 à 93 % entre 2000 et 2021* témoigne d'une nette amélioration de la qualité de l'air extérieur, l'ensemble de la population reste exposé à des concentrations de dioxyde d'azote et de particules fines PM2.5 au-delà des seuils recommandés. Ce diagnostic sur la qualité de l'air extérieur est important à considérer en traitant parallèlement de la qualité de l'air intérieur, autre facteur influant sur la santé environnementale.

Le PCAET met en également en lumière l'exposition de Vaulx-en-Velin principalement aux risques d'inondations et de canicules, effets du changement climatique directement liés aux enjeux de santé de la population qui nécessitent des mesures d'adaptation.

Si le soleil est bon pour le moral, il peut être mauvais pour la peau. Les cancers de la peau sont les plus fréquents en France avec plus de 100 000 nouveaux cas chaque année. Or, 80% sont liés à une exposition excessive et des coups de soleil attrapés enfant.

La pollution sonore via l'exposition prolongée au bruit est un autre facteur environnemental particulièrement important pouvant entraîner des troubles cardiovasculaires comme de l'hypertension, troubles du sommeil et stress. Sur Vaulx-en-Velin, on estime par exemple à 3 % la part de la population surexposée au bruit routier **. Une partie de la population au sud de la Ville est également exposée aux bruits générés par l'aéroport de Bron, source de nuisances pour nombre d'habitantes et habitants. Les bruits de voisinage ou des activités économiques et industrielles peuvent également impacter les Vaudaises et Vaudais dans leur ensemble.

* Source : ORCAE

** Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) métropolitain. Surexposition à partir d'un niveau supérieur à 68dB(A) avec l'indicateur Lden

OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Rédiger et mettre en œuvre le plan d'actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens, découlant de la signature de la charte "Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens" aux côtés de la Métropole de Lyon. Obj.2- Promouvoir les zones de calme. Obj.3- Sensibiliser à la réduction du bruit. Obj.4- Sensibiliser et informer sur la qualité de l'air intérieur. Obj.5- Informer, sensibiliser sur les risques solaires. Obj.6- Lutter contre les effets du changement climatique. Obj.7- Intégrer la notion d'environnement dans les actions de santé publique et inversement.
ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	Actions à mettre en place : Obj.1- Mettre en place des actions de formation et de sensibilisation de la population et des agents de la collectivité. Obj.2- Affiner la carte faite par la Métropole de Lyon et communiquer sur cette dernière. Obj.3- Suivre les recommandations du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), avec une sensibilisation ciblée sur les bruits de voisinage et les nuisances sonores liées à l'activité de l'aéroport de Bron. Obj.4- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information sur la qualité de l'air intérieur. Obj.5- Développer des actions d'information et de sensibilisation sur les risques solaires, notamment auprès des animateurs/encadrants d'Activ'été. Obj.6- Promouvoir le Plan Canicule de la Ville en lien avec le Plan de Sauvegarde municipal. Obj.6- Mettre en pratique le futur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) métropolitain, en cours de révision, en matière d'adaptation au changement climatique, tout en poursuivant les initiatives vaudaises existantes. Obj.7- Prendre en compte la santé et la santé environnementale dans les différents travaux, plans, actions de la ville et mise en lien via la création d'un groupe de travail spécifique.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Tout public, avec une attention particulière pour les publics les plus exposés
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la Ville, et plus spécifiquement les QPV
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : Pôle Seniors, Direction Prévention Sécurité Sûreté Urbaine, Pôle de proximité, Direction de la Communication. Autres : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV), Métropole de Lyon, ATMO, Agence Locale de l'Energie et du Climat, Promotion Santé (ex IREPS).
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1, 4 et 5- Nombre et nature des actions ; Nombre de participants, et ratio hommes/femmes, moyenne d'âge, points forts/points faibles, taux de satisfaction, moyens de communication utilisés, indicateur qualitatif si le porteur de l'action le prévoit, mesure du partenariat (nombre et type de partenariat). Obj.2- Mètres carrés de zone de calme identifiés. Obj.3- Nombre de demandes répertoriées par le pôle de proximité. Obj.6- Moyens de communication déployés. Obj.6- Nombre d'engagements pris par la Ville dans le cadre du PCAET et leur mise en application. Obj.7- Nombre de réunions, sujets abordés, nombre d'actions communes.

Fiche action 2-8 **AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS EN MATIERE D'HYGIENE**

ENJEU STRATÉGIQUE	Améliorer la qualité de vie des habitants
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	Service Habitat/Logement – Hygiène/Salubrité
CONTEXTE	En 2024, 179 signalements concernant l'insalubrité des immeubles et des logements, dont l'incurie, ont mobilisé le service Habitat-Logement de la Ville. En ce qui concerne les nuisibles, le service a recensé 68 signalements pour les rongeurs, 17 pour les cafards. Le nombre de signalements auprès de ce service pour dépôt sauvage de déchets était de 9. 250 sollicitations des habitants ont été dénombrées en 2024 par le Pôle Accueil et de Proximité de la Ville pour des dépôts sauvages, correspondant à environ à 200 dépôts sauvages effectifs. Au total, sur la Ville, en 2024, ce sont près de 264 tonnes de déchets qui ont été ramassées soit par une entreprise prestataire, soit par le service municipal des espaces verts. Sur ces 264 tonnes, 164 tonnes concernaient des encombrants/dépôts sauvages et 100 tonnes d'autres déchets. Aussi, 626 seringues ont été collectées dans les poubelles se situant à l'intérieur des toilettes publiques et 4 900 bonbonnes de protoxyde d'azote ont été ramassées sur l'espace public. Des besoins de sensibilisation des habitants à la bonne gestion des déchets et du comportement quotidien vis-à-vis de la propreté sont encore identifiés pour éviter les infestations de nuisibles. La population doit également être informée sur les espèces à enjeux pour la santé, identifiées sur le territoire communal, notamment : - Le moustique tigre, espèce très nuisible et pouvant transmettre la dengue, le chikungunya ou le virus zika s'il est contaminé. - L'ambrosie, plante invasive, entraînant d'importants risques allergiques pour la population et nécessitant une surveillance et une gestion rigoureuses. Pour les autres espèces, les actions seront à adapter selon les enjeux du territoire.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Créer un espace de coordination des acteurs de la gestion des déchets, encombrants... Obj.2- Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne. Obj.3- Poursuivre la lutte contre les nuisibles (rats, cafards, punaises de lit...). Obj.4- Informer/sensibiliser sur les espèces à enjeux pour la santé et plus particulièrement sur les moustiques tigres.

ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	<u>Actions en cours/actions à développer :</u> Obj.2- Poursuivre le traitement des signalements d'habitat indigne via la plateforme Histologe. Obj.3- Poursuivre les interventions des prestataires dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la Ville pour lutter contre les nuisibles, les campagnes de dératisation impulsées par la Ville avec les partenaires concernés. Obj.3- Sensibiliser à la lutte contre les nuisibles. Obj.4- Continuer et soutenir les interventions de l'Entente Interdépartement Rhône-Alpes pour la Démoustification (EIRAD) et d'autres intervenants selon les espèces à enjeux ciblées. <u>Actions à mettre en place :</u> Obj.1- Créer un espace de coordination des acteurs de la gestion des déchets, encombrants... Obj.4- Nommer un référent communal sur les espèces à enjeux pour la santé.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Tout public
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la Ville
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : Santé, Démocratie Locale, Pôle de proximité, Direction Transition Écologique et cadre de vie, Grand Projet de Ville (GPV). Autres : Métropole de Lyon, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Verin (SPVV), Bailleurs, EID Rhône-Alpes.
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- Nombre de réunions de coordination des acteurs de la gestion des déchets et sujets traités. Obj.2- Nombre de signalements traités dans le cadre de l'habitat indigne. Obj.3- Nombre de campagnes de lutte contre les nuisibles réalisées. Obj.3- Nombre de sensibilisations faites sur la lutte contre les nuisibles. Obj.4- Nombre d'interventions faites par l'EIRAD ou les autres intervenants.

AXE 3 :

SANTÉ MENTALE



QUELQUES RAPPELS :

Les principaux objectifs d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) :

- Favoriser la concertation et la coordination locale : il s'agit de réunir les acteurs concernés par la santé mentale (professionnels de santé, élus, usagers, associations, etc) pour échanger et collaborer sur les problématiques de santé mentale à l'échelle locale.
- Améliorer l'accès à la prévention, aux soins et à l'accompagnement : le CLSM vise à faciliter la mise en place d'actions concrètes pour répondre aux besoins des habitants en matière de santé mentale, tout en garantissant une continuité des services.
- Réduire les inégalités en santé mentale : le CLSM agit pour identifier et corriger les disparités dans l'accès aux soins et aux services, en tenant compte des spécificités sociales et territoriales.
- Promouvoir la santé mentale dans une perspective de santé globale : le CLSM s'inscrit dans une logique de promotion de la santé mentale, de prévention des troubles et d'inclusion sociale des personnes concernées.
- Être un espace de réflexion et d'innovation : le CLSM est également un lieu de réflexion collective pour expérimenter des solutions adaptées et innovantes face aux enjeux locaux de santé mentale.

Des acteurs locaux ou dispositifs identifiés sur les questions de santé mentale et d'accès aux soins :

- Le Lieu écoute (Point Accueil Ecoute Jeunes - PAEJ),
- Le point Ecoute Adulte (PEA),
- Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole,
- Des structures comptant des psychologues parmi leurs professionnels,
- LIVE SAS PSY 69 et POP.

Les objectifs des Semaines d'Information sur la Santé Mentale :

- Promouvoir une vision globale de la santé mentale, à partir d'une thématique définie chaque année.
- Informer sur la santé mentale.
- Déstigmatiser les troubles psychiques en favorisant le savoir expérientiel (le savoir développé à partir de son propre vécu).
- Faire connaître les ressources en santé mentale sur le territoire.

La question de la santé mentale étant toujours aussi prégnante sur le territoire vaudais, il est nécessaire de poursuivre les objectifs du CLSM et de ses partenaires, en s'adaptant aux besoins du territoire. Sensibiliser, mobiliser les habitants et les acteurs, déstigmatiser restent indispensables. La santé mentale doit devenir l'affaire de tous.

Fiche action 3-1 SENSIBILISATION, MOBILISATION DES ACTEURS À L'ÉCOUTE, AU REPÉRAGE ET À L'ORIENTATION	
ENJEU STRATÉGIQUE	Améliorer la prévention, le repérage de la souffrance psychique et faciliter la prise en charge des personnes concernées
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	CLSM (Ville – Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole)
CONTEXTE	Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Vaulx-en-Verin a été créé en 2014 grâce à une réelle volonté partagée entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Ville et le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole. L'interconnaissance passe par la constitution et le maintien des liens d'un réseau de partenaires locaux autour des questions de santé mentale. Le réseau animé par le CLSM a pour but de décloisonner les pratiques et faciliter le parcours santé mentale des habitants, par l'interconnaissance des missions de chacun, pour une meilleure orientation et une meilleure prise en charge des usagers. Les échanges et rencontres permettent également de faire émerger les besoins des structures qui manifestent de plus en plus un besoin de sensibilisation et d'outillage sur les questions de santé mentale. Les différentes formes de précarité que vivent les habitants ont un impact sur leur bien-être psychique, ressenti par les professionnels qui les accueillent. Le territoire est multiculturel. Les représentations culturelles de la santé, et notamment de la santé mentale, peuvent constituer un obstacle à la prise en charge et une source d'incompréhension dans l'interaction. Il est important, dans la sensibilisation, de prendre en compte ces caractéristiques, qui peuvent jouer sur l'appréhension de la santé mentale et donc sur le parcours de soins. La santé, et notamment la santé mentale n'est pas une « priorité » dans un contexte de précarité. Avec une population peu mobile pour accéder à des services hors les murs, il existe un réel enjeu collectif à prévenir et repérer précocement les souffrances psychiques.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Sensibiliser/former les acteurs locaux. Obj.2- Contribuer au travail en réseau des acteurs. Obj.3- Développer des actions/échanges en fonction des besoins identifiés sur le territoire.

ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	<u>Actions en cours/actions à développer :</u> Obj.1- Poursuivre la promotion et le déploiement des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), des formations/actions du lieu écoute (PAEJ) auprès des partenaires locaux. S'appuyer sur les commissions du CLSM (parentalité, logement et sensibilisation) pour favoriser la montée en connaissances ou compétences des professionnels. Obj.2- Poursuivre les groupes et commissions du CLSM, articulés avec les autres instances existantes sur le territoire dont le CLS, qui sont un espace de ressources pour les professionnels et facilitent les liens, et qui contribuent à faciliter les prises en charge. Obj.3- Poursuivre les projets interprofessionnels CLSM/CPTS SPVV/CLS, les groupes de rencontres de psychologues qui permettront d'affiner les besoins du territoire et l'interconnaissance de chaque professionnel. Obj.3- Poursuivre les autres rencontres qui ne se font pas autour d'un groupe pair de professionnels mais autour d'une thématique identifiée comme commune : le soin sans consentement, les violences intrafamiliales... <u>Actions à mettre en place :</u> Obj.1- Développer par le CLSM des actions de sensibilisation auprès des professionnels de différentes structures de la ville, en priorisant celles exprimant un besoin (par exemple, les acteurs de l'emploi...). Obj.1- Réaliser un diagnostic commun Lieu écoute (PAEJ)/CPTS SPVV/Ville pour mesurer le besoin d'une consultation transculturelle sur le territoire, sensibiliser et former des professionnels du territoire à l'approche transculturelle de la santé.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Intervenants auprès du public vaudois
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la Ville
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : service Santé, CCAS- Mission Handicap- Programme de réussite Educative (PRE), Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), éducation, jeunesse, Mission Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, petite enfance, logement, Direction Vie Sportive, Associative et Événementielle (DVSAE). Autres : Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole, Maison de l'Enfant et de la Famille (MEF), Lieu écoute (PAEJ), Point Ecoute Adultes (PEA), CPTS SPVV, Centre de santé Jean Goullard, Santé Commune, Cité Educative, Education Nationale, ACOLEA, Métropole de Lyon, Mission Locale, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), UEMO, Maison des familles, bailleurs sociaux, centres sociaux.
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- Nombre de sensibilisation/formations faites. Nombre de participants, ratio hommes /femmes, moyenne d'âge, points forts/points faibles, taux de satisfaction, moyens de communication utilisés, indicateur qualitatif si le porteur le prévoit, mesure du partenariat. Obj.2- Nombre de commissions et groupes : nombre de participants/structures identifiées, sujets évoqués, nombres de situations. Obj.3- Nombre de réunions, de participants/structures identifiées, sujets évoqués, perspectives (action, évènements, création d'un outil...).

Fiche action 3-2 **SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DES HABITANTS SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ MENTALE**

ENJEU STRATÉGIQUE	Déstigmatiser la santé mentale
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	CLSM (Ville – Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole)
CONTEXTE	L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dit « qu'il n'y a pas de santé sans santé mentale ». La santé mentale ne se limite donc pas au soin en cas de crise liée à une trop forte souffrance psychique. On pense trop souvent qu'être en bonne santé mentale signifie ne pas être concerné par un trouble psychique. Malgré tout, à Vaulx-en-Velin comme ailleurs, la santé mentale est encore réduite dans l'inconscient collectif au trouble psychique sévère qui est, lui, extrêmement stigmatisé et stigmatisant. Ces représentations négatives restent des freins pour accéder à l'information. La stigmatisation entraîne, également, un retard d'accès aux soins pour les personnes qui en ont besoin. Dès lors, il est essentiel d'informer les habitants, de transmettre les informations de manière adaptée pour une meilleure appréhension de sa propre santé mentale mais également de celles de ceux qui nous entourent. La population vaudaise est en grande partie en situation précaire. Dès lors, il faut développer des méthodes de diffusion d'information spécifique de type « aller vers » ou multiplier les canaux d'informations. L'accès à l'information passe également par la transmission entre habitants. Sensibiliser des personnes qui vont être ressources pour d'autres est un levier intéressant et constitue de la participation des habitants. Pour atteindre, de manière efficiente, l'objectif de déstigmatisation il faut non seulement penser/adapter la modalité de transmission de l'information mais également le contenu de celle-ci. Le territoire est multiculturel, connaît un fort multilinguisme. Il est important, dans la sensibilisation, de prendre en compte ces caractéristiques, qui peuvent jouer sur l'appréhension de la santé mentale. Déstigmatiser, c'est faire changer les regards sur la santé mentale mais également sur les personnes concernées par les troubles psychiques. Le témoignage a un impact fort sur les idées reçues, c'est pourquoi il faut favoriser, quand cela est possible, la participation des personnes concernées.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Aller vers et sensibiliser les habitants. Obj.2- Créer un réseau d'habitants ressources, sensibilisés à la santé mentale. Obj.3- Participation active des habitants aux instances et aux projets.

ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	<u>Actions en cours/actions à développer :</u> Obj.1- Poursuivre, soutenir, développer et communiquer sur les actions ou dispositifs existants : les Semaines d'Information de la Santé Mentale (SISM), Activité, les permanences délocalisées permettant de participer à l'aller-vers (« café rencontre » développés sur le territoire par les médiatrices parentalité ou Santé Commune). Obj.2- Poursuivre la mise en œuvre du programme « tête haute » déployé depuis 2022 dans plusieurs établissements scolaires. Ce programme consiste à former un groupe de collégiens ou lycéens aux questions de santé mentale qui vont, par la suite, élaborer des actions de sensibilisation auprès de leurs camarades (leurs pairs) dans l'établissement. Obj.3- Poursuivre la réflexion sur la « participation des personnes concernées par les troubles psychiques aux instances CLSM ». Le but étant de favoriser la prise de parole et la participation aux décisions par les personnes directement. <u>Actions à mettre en place :</u> Obj.1- Développer des temps de rencontres et d'informations autour des questions de santé mentale dans les centres sociaux... Obj.2- Engager une réflexion sur une formation Premiers Secours en santé Mentale (PSSM) habitant. Obj.2- Mettre en place des temps de sensibilisation auprès des responsables/ animateurs des associations vaudaises, afin de constituer un réseau d'habitants ressources. Obj.3- Mobiliser ce réseau pour participer au groupe de travail et à l'élaboration voire l'animation des actions de sensibilisation ponctuelles proposées lors des SISM.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Les habitants
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la Ville
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : service Santé, CCAS- Mission Handicap-programme de réussite Educative (PRE), Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), éducation, jeunesse, Mission Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, petite enfance, logement, Direction Vie Sportive, Associative et Événementielle (DVSAE), démocratie locale. Autres : Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole dont LIVE SAS PSY 69 et POP, Maison de l'Enfant et de la Famille (MEF), Lieu écoute (PAEJ), Point Ecoute Adulte (PEA), CPTS SPVV, Centre de santé Jean Goullard, Santé Commune, Cité Educative, Education Nationale, ACOLEA, Métropole de Lyon, Mission Locale, CIDFF, UEMO, Maison des familles, bailleurs sociaux, centres sociaux, les associations vaudaises, Groupe d'entraide mutuelle (GEM) Envol & Compagnie, Promotion Santé (ex IREPS)
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- Nombre d'actions dont la modalité est d'aller-vers et la thématique est la santé mentale. - SISM : Nombre d'habitants touchés/rencontrés. - Remontée 1 fois par an des données qualitatives et quantitatives des partenaires. Obj.2- Nombre d'habitants sensibilisés, ratio hommes /femmes, moyenne d'âge, points forts/points faibles, mesure du partenariat. Obj.3- Nombre d'habitants invités à la programmation des SISM (ratio hommes/femmes, moyenne d'âge) et nombre de participation aux actions durant l'année.

Fiche action 3-3 **LA SANTÉ MENTALE : UNE THÉMATIQUE TRANSVERSALE**

ENJEU STRATÉGIQUE	Faire que la santé mentale devienne l'affaire de tous
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	CLSM (Ville – Le Vinatier Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole) - Service Santé
CONTEXTE	Depuis 2001, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a impulsé un objectif de prise de conscience globale de l'importance de la santé mentale. L'approche de cette thématique englobe depuis de nombreuses années la dimension positive de la santé mentale. C'est pourquoi travailler sur l'estime de soi, le bien-être ou les compétences psycho-sociales participe de la prévention en santé mentale. Depuis 1990, les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) constituent un moment privilégié pour proposer des actions et projets en partenariat afin de parler de la santé mentale. Chaque année, une thématique est définie au niveau national. La santé mentale peut être abordée à travers tout autre thématique : la culture, le travail, la parentalité, le numérique, l'habitat... De ce fait, tous les partenaires de la Ville peuvent être amenés à participer aux SISM mais également à intégrer la notion de santé mentale dans leurs propres actions. Il s'agit d'un sujet qui peut être transversal. Pour cela, il est nécessaire d'informer et d'aider à faire des liens avec la santé mentale et de montrer que tout peut avoir un impact sur cette dernière. Chaque action peut être prétexte à donner de l'information sur la santé mentale. Faire que la santé mentale soit l'affaire de tous signifie également que chacun a conscience de soi mais également des autres. Il ne s'agit pas uniquement, dès lors, de sensibiliser les professionnels mais plus largement les habitants. Travailler la santé mentale comme thématique transversale et en faire l'affaire de tous sera favorisée par la « Sensibilisation, mobilisation des acteurs à l'écoute, au repérage et à l'orientation » (fiche action 3-1) et la « sensibilisation et participation des habitants sur les questions de santé mentale » (fiche action 3-2).
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Faire de la transversalité, intégrer la notion de santé mentale dans toutes les actions, quels qu'en soient la thématique et/ou le porteur
ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	Actions à mettre en place : Obj.1- Développer des actions communes avec les différents services de la Ville et les acteurs du territoire. Lors des SISM, un travail avec les autres services de la Ville et les acteurs du territoire est enclenché, en fonction de la thématique retenue. De la même manière, le CLSM et le service santé peuvent être sollicités par les partenaires locaux sur leurs propres actions tout au long de l'année.

AXE 3

PUBLIC(S) CIBLE(S)	Les services de la Ville, les acteurs du territoire dont le réseau associatif et les habitants.
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la Ville
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Les services de la Ville, les acteurs du territoire dont le réseau associatif et les habitants.
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- Nombre de réunions, réflexions, d'actions réalisées en commun. Sujets traités, perspectives évoquées et abouties.

AXE 4 :

COMMUNICATION ET PARTICIPATION DES HABITANTS EN SANTÉ



AXE 4 : COMMUNICATION ET PARTICIPATION DES HABITANTS EN SANTÉ

RAPPELS :

- Une méconnaissance du CLS 2019-2024 par les habitants et les acteurs du territoire.
- Des rendez-vous organisés avec les porteurs de fiches-actions du CLS 2019-2024, mais aussi avec de très nombreux acteurs du territoire, ont tous abouti à la même conclusion : un manque de cohérence, de communication entre professionnels sur ce qui existe sur le territoire en matière de structures, actions réalisées, et sur les orientations possibles en cas de demande.
- Une évaluation à mi-parcours du CLS 2019-2024, faite en 2023 par une étudiante en Master 2 de Promotion et Éducation de la Santé et stagiaire au sein du service Santé, qui indiquait déjà que bien que les partenaires soient volontaires et motivés, ces derniers avaient des difficultés de perception des bénéfices du CLS pour eux.
- Un manque de communication et d'appropriation des sujets de santé par les Vaudais et les Vaudaises, mais aussi par les acteurs du territoire.
- Des moyens de communication qui ne sont pas forcément adaptés à tous les publics.
- Une participation des habitants en santé aujourd'hui déjà un peu existante grâce à des structures, mais à développer.

Il apparaît donc essentiel de mieux adapter les moyens de communication à toutes et tous pour une meilleure appropriation des sujets de santé. Le développement du partenariat, via la création d'espaces spécifiques opérationnels d'échanges entre professionnels, est aussi à poursuivre. Enfin, la participation des habitants en santé devient un grand objectif sur la période 2025-2030.



Fiche action 4-1 **COMMUNICATION À DESTINATION ET ENTRE LES PROFESSIONNELS, ET DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT**

ENJEU STRATÉGIQUE	Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	Atelier Santé Ville - Service Santé – CPTS SPWV – CLSM
CONTEXTE	Un Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coordination qui permet de programmer une stratégie locale de santé sur 5 ans. Il est construit avec les acteurs de santé, du social et du médico-social, en s'adaptant aux spécificités du territoire, pour conduire des actions qui répondent au mieux aux besoins des habitants. Pour qu'un CLS se déploie, il est indispensable que les professionnels du territoire comprennent ses objectifs, son contenu, comment il s'articule avec les autres dispositifs existants et qu'ils se l'approprient. Aujourd'hui, on peut hélas faire le constat qu'il y a un manque d'appropriation du Contrat Local de Santé 2019-2024 par certains acteurs du territoire, alors même que ces derniers sont fortement engagés pour le bien vivre des habitants. Les différentes instances du CLS que sont le Comité de Pilotage (COFIL) et le Comité Technique (COTECH) ne sont également pas toujours comprises par les professionnels. Ces deux instances, qui intègrent seulement les signataires du CLS, ne sont cependant pas suffisantes pour que les professionnels du territoire puissent mieux se connaître et mieux travailler ensemble. Il apparaît donc essentiel de créer des espaces de communication et de partenariat opérationnels, thématiques entre acteurs, mais également de s'appuyer sur l'expertise de ces derniers et quand cela est possible de prioriser les acteurs vaudais pour la réalisation d'actions.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1-Mieux se connaître pour faire du lien entre acteurs (associations, structures de santé, institutions...) Obj.2-S'appuyer sur les acteurs « experts » Obj.3-Faire connaître aux professionnels du territoire les modalités de participation aux groupes de travail existants ou à venir

AXE 4

ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	<u>Actions à mettre en place :</u> Obj.1- Poursuivre tous les groupes de travail mis en place dans le cadre de l'élaboration du CLS 2025-2030, et les autres groupes existants ou futurs portés par d'autres acteurs ou dispositifs. Obj.1- Faire connaître ces groupes pour favoriser l'intégration de nouveaux membres. Obj.1- Mettre à jour des outils de communication existants (cartographie, annuaires, agendas...). Obj.2- Identifier collectivement des acteurs experts. Obj.2- Faire intervenir ces acteurs experts pour la mise en œuvre d'actions et/ou pour monter en connaissances. Obj.3- Passer par les partenaires partie prenante et les outils existants pour faire passer l'information.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Les professionnels du territoire
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la Ville
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : Tous les services et Directions. Autres : Tous les acteurs.
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- Nombre de groupes existants et le nombre de rencontres, et les sujets traités, le nombre de participants, nombre de nouveaux partenaires. Obj.1- Nombre de communications pour faire connaître. Obj.1- Mise à jour effective de la cartographie. Obj.2- Nombre de partenaires identifiés comme experts. Obj.2- Nombre d'acteurs sollicités. Obj.3- Mesure de la diffusion de l'information.

Fiche action 4-2 MIEUX INFORMER ET COMMUNIQUER EN DIRECTION DES HABITANTS	
ENJEU STRATÉGIQUE	Donner les moyens aux habitants d'être en capacité d'être acteur de leur santé
PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION	Atelier Santé Ville - Service Atelier Santé Ville – Service Santé – Mission Handicap – Service Démocratie Locale – Direction de la Communication – CPTS SPVV – CLSM
CONTEXTE	Le territoire de Vaulx-en-Velin est fortement marqué par des inégalités sociales de santé. La lutte contre ces inégalités constitue un enjeu majeur de santé publique. Avoir conscience des facteurs qui amènent les inégalités sociales de santé permet de lutter contre. Pour lutter contre les inégalités sociales de santé, la bonne transmission des messages de prévention, et plus globalement de santé publique, est indispensable. Aujourd'hui, on peut hélas faire le constat qu'il y a un manque de communication et d'appropriation des sujets de santé par les Vaudais et les Vaudaises, mais aussi par les acteurs du territoire. Il est aussi important de prendre en considération que malgré la multiplication des canaux et des supports de communication, et du développement du numérique, l'information n'est pas toujours accessible à tous. Certains habitants peuvent avoir des problèmes de communication en raison notamment de leur handicap, de leur isolement, de leurs difficultés de compréhension et de maîtrise de la langue française. Aussi, prendre le temps de la communication avec les habitants, comme cela est déjà fait par exemple à Santé Commune ou dans le cadre du dispositif Handiconsult au centre de santé Jean Goullard, mais aussi d'adapter les contenus, les supports aux spécificités des publics est essentiel, pour favoriser l'appropriation des messages de santé.
OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Adapter la communication à tous les publics. Obj.2- Adapter les modalités et les outils de communication à tous les publics.

ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	<u>Actions à mettre en place :</u> Obj.1- Vulgariser les contenus des campagnes de prévention et des messages d'information pour les rendre compréhensibles par tous. Obj.1- Favoriser le multilinguisme des supports et des échanges (ex : conventionnement avec ISM CORUM de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV). Obj.1- Développer la pratique du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) dans la réalisation des supports avec les personnes concernées. Obj.1- Mettre en place des formations au FALC pour tous, en priorisant les services de la communication. Obj.1- Faire connaître aux personnes sourdes, malentendantes, et parlant la Langue Française des Signes (LSF) les lieux du territoire équipés de plateformes de téléservice. Obj.1- Entamer une réflexion sur l'oralité des supports. Obj.2- Mieux cibler les canaux et les supports de communication en fonction des messages et des publics. Canaux : Conseils de quartiers, associations, centres sociaux, faire de l'aller-vers, comme par exemple avec les balades santé de la médiatrice santé du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Supports : journaux, réseaux sociaux, flyers, podcasts...
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Les habitants
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la Ville
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : Tous les services et Directions Autres : Tous les acteurs de santé du territoire
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- Effectivité de la mise en place de la vulgarisation des contenus et des messages, du multilinguisme des supports - nombres de supports traduits dans plusieurs langues, de recours à de l'interprétariat... Obj.1- Nombre de supports réalisés en FALC. Obj.1- Nombre de formations FALC mises en place, nombre de participants. Obj.1- Nombre de personnes sourdes, malentendantes ou parlant la LSF informées, moyens de communication utilisés. Obj.1- État d'avancement de la réflexion engagée. Obj.2- Canaux et supports de communication utilisés.

Fiche action 4-3 **LA PARTICIPATION DES HABITANTS EN MATIERE DE SANTE**

ENJEU STRATÉGIQUE

Mieux intégrer les habitants dans les dynamiques de santé sur le territoire

PORTEUR(S) DE LA FICHE-ACTION

Service Santé (expertise santé) – Service Démocratie locale (expertise participation des habitants)

CONTEXTE

La santé, selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est prise en compte dans sa globalité.

Les inégalités sociales de santé désignent les différences d'état de santé résultant du groupe social auquel on appartient et de l'endroit où l'on vit. La lutte contre ces inégalités constitue un enjeu majeur de santé publique. Avoir conscience des facteurs qui amènent les inégalités sociales de santé permet de lutter contre.

La participation des personnes concernées en santé peut permettre d'améliorer le pouvoir d'agir de tous, et notamment des personnes les plus vulnérables, sur leur propre santé et sur le système de santé. Pour participer à une démarche de santé, il faut avoir conscience des freins à la participation.

A Vaulx-en-Velin, il existe déjà des démarches de santé participative (Santé Commune, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV), CLSM).

La Ville de Vaulx-en-Velin favorise l'échange de tous les points de vue, de tous les arguments au profit de décisions consensuelles et plus proches de l'intérêt général. Elle dispose de 18 instances participatives et d'outils de démocratie participative pour permettre l'expression citoyenne.

Dans cette logique, le Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2030 a intégré ces derniers à sa démarche d'élaboration, aux côtés des acteurs associatifs, de santé, du social et du médico-social. La Ville souhaite poursuivre cette démarche pour la mise en œuvre et le suivi du CLS, avec la participation renforcée des habitants aux groupes de travail créés, et en les intégrant dans le Comité de Pilotage (COPIL) du CLS.

La volonté commune en matière de santé des acteurs du territoire est de prendre en compte les habitants habituellement les moins touchés. En effet, les démarches existantes en santé ne touchent pas forcément tous les habitants.

Le but du CLS 2025-2030, en intégrant dans son contenu la participation des habitants, est de favoriser « l'aller vers » ces habitants qu'on ne touche pas. Cette dynamique étant nouvelle et innovante, le recours à des appels à projets pour pouvoir bénéficier de financements sera sans doute nécessaire.

AXE 4

OBJECTIFS À ATTEINDRE, FIXÉS POUR 2025-2030	Obj.1- Faire un état des lieux de la participation des habitants sur les questions de santé. Obj.2- Valoriser les initiatives de participation des habitants sur les questions de santé repérées/existantes. Obj.3- Faire des propositions pour l'avenir. Obj.4- Intégrer les habitants dans le COPIL du CLS.
ACTIONS/ MOYENS EXISTANTS OU À VENIR CONTRIBUANT À ATTEINDRE CES OBJECTIFS, POUVANT ÉVOLUER ENTRE 2025 ET 2030	Actions à mettre en place : Obj.1- Redéfinir des notions essentielles : Contrat Local de Santé (CLS), santé participative, Promotion et éducation pour la santé, différents niveaux de la participation des habitants. Obj.1- Réaliser un diagnostic communautaire basé sur les éléments probants de la science. Obj.2- Utiliser les différents canaux de communication, et avec une communication adaptée, accessible. Obj.3- Impulser de nouvelles démarches participatives. Obj.4- Mettre en œuvre un travail, des formations et des démarches pour l'intégration des habitants dans le COPIL du CLS.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Toute la population
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Toute la Ville
CALENDRIER	2025-2030
PARTENAIRE(S) IDENTIFIÉ(S) DONT FINANCEUR(S)	Ville : les services de la Ville dans leur globalité, dont l'Atelier Santé Ville, le CLSM et la Direction de la Communication. Autres : les habitants, les instances participatives de la Ville, les associations du territoire, la CPTS SPVV, Santé commune, le Centre de Santé Jean Goullard, les professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux.
INDICATEURS D'ÉVALUATION ANNUELS DES OBJECTIFS FIXÉS	Obj.1- État d'avancement de l'état des lieux. Obj.2- Nombre d'actions valorisées. Obj.2- Moyens de communication utilisés. Obj.3- Nombre d'actions proposées. Obj.4- Nombre d'habitants intégrés dans le COPIL du CLS.

ANNEXES

LEXIQUE

- **Territoire Zéro Non recours (TZNR)** : ses objectifs sont de créer une dynamique partenariale sur le territoire sur la question de l'accès aux droits, de concevoir et expérimenter des solutions concrètes pour lutter contre le non recours, de tirer des apprentissages de ces expérimentations en vue de consolider une stratégie de lutte contre le non recours sur la Métropole de Lyon, de faire remonter au niveau national les problématiques rencontrées et les solutions pressenties pour favoriser l'accès aux droits.
- **Médiation Santé** : ses objectifs sont de faire de l'accompagnement individuel sur les droits en santé, d'accompagner les usagers dans leurs parcours de soins, de participer aux actions de santé collectives organisées par le service Santé de la ville, de participer à la coordination du réseau médiation santé de la ville, de travailler avec la mutuelle communale et de développer des partenariats en fonction des besoins.
- **Projet Educatif De Territoire (PEDT)** : avec l'Etat, il fixe les orientations de l'ensemble de la communauté éducative du territoire en direction des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans.
- **Convention territoriale globale (CTG)** : avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction d'un territoire. Elle permet d'adapter l'action aux besoins et aux enjeux du territoire communal notamment en mobilisant les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits et aux services sur des champs d'intervention partagés : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, animation locale et vie des quartiers, accès aux droits...
- **Label Cité éducative** : il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour, et après le cadre scolaire.
- **Conseil des Enfants et des Jeunes (CEJ)** : son objectif est de donner l'opportunité aux jeunes d'être acteurs et actrices de la politique de leur ville, en créant des espaces de réflexion, d'échange et de rencontre, avec les élus, professionnels, associations et partenaires du territoire.
- **Conseil Consultatif des Représentants de Parents d'Elèves (CCRPE)** : son but est d'instaurer un dialogue de qualité avec les représentants de parents d'élèves pour les sujets qui les concernent en matière d'éducation, en lien avec les médiatrices parentalité de la Ville.
- **Conseil Consultatif des Parents de la Petite Enfance** : il vise les objectifs de permettre l'expression des parents, et leur participation à l'accueil des tout-petits et à la vie quotidienne sur la ville de Vaulx-en-Velin, de développer des temps de réflexions communs et de recueillir les projets d'intérêt collectif des parents pour la Petite Enfance.
- **Service public de la Petite Enfance (SPPE)** : selon le gouvernement, l'ambition du SPPE est de proposer une réponse globale aux besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs parents. Un accompagnement à la parentalité, une organisation de l'offre pour être en mesure d'offrir une solution d'accueil pour chaque enfant à un

prix raisonnable, et des propositions d'accompagnement spécifique pour les enfants qui ne fréquentent pas de mode d'accueil formel : tels sont les objectifs que se fixent toutes les institutions qui concourent au SPPE.

- **Programme de Réussite Educative (PRE)** : il propose un accompagnement individuel socio-éducatif pour les enfants et jeunes de 2 à 16 ans, ainsi que leurs familles afin de favoriser leur épanouissement et soutenir les parents. En moyenne 250 familles sont accompagnées chaque année autour de la scolarité, la socialisation, l'accès aux loisirs et à la culture et l'accès aux soins. Une priorité est apportée aux familles des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou aux enfants scolarisés en REP+.
- **Dispositif PHARE de l'Education Nationale concernant le harcèlement scolaire** : c'est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023. 100 % des écoles et établissements mettent en œuvre ce programme.
- **Les nombreux acteurs associatifs, de santé, institutionnels du territoire** : la Métropole de Lyon, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Rhône, le Lieu écoute, le Comité Départemental d'Hygiène Sociale (CDHS), la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV), la Maison de l'Enfant et de la Famille (MEF)...
- **Futur LABEL "AMI DES AÎNÉS"** : il constitue un outil complémentaire de l'engagement de la Ville dans le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Ce label vise à valoriser les dynamiques territoriales et à accompagner pas-à-pas les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration continue des politiques locales.
- **Conseil des seniors** : instance participative de la Ville, dont la mission est d'identifier les besoins et les aspirations spécifiques des seniors. Pour en devenir membre, il faut être âgé de 63 ans et plus.
- Création d'une **commission gérontologique** à l'initiative du Pôle Seniors avec tous les acteurs concernés sur le territoire.
- Création d'un **pôle gérontologique** sur le quartier du Village par le groupe associatif ACPPA.
- **Adhésion du CCAS de Vaulx-en-Velin en mars 2024 à l'association la Métropole Aidante** : elle permet de mieux répondre aux besoins d'écoute, de reconnaissance des aidants. Cette adhésion vise à renforcer l'action d'information et d'orientation sur les aides et ressources existantes. En 2024, la Métropole Aidante a été en contact avec 13 aidants de Vaulx-en-Velin.
- **Association VoisinMalin** : elle agit dans les quartiers populaires pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants et recréer du lien entre eux et avec les institutions a mené une mission de porte à porte en direction des personnes âgées et des aidants de mai à juillet 2024. Sur les 270 logements ciblés, 201 personnes ont ouvert leurs portes, et 130 entretiens ont été réalisés. Seulement 31,6% des aidants rencontrés se savaient aidant.
- **Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) et Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Rhône.**
- **Comité Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC).**
- **Les professionnels et structures de santé** : en autres, le Médipôle, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV), les centres de santé Jean Goullard et Santé Commune, le Centre Hospitalier (CH) Le Vi-

natier, le Comité Départemental d'Hygiène Sociale.

- **Les associations du territoire ou intervenant sur le territoire :** en autres, Les Petits Frères des Pauvres, Sens et Savoirs, Vie Libre, HEI.
- Organisation de **temps forts en direction des seniors**, comme la Semaine bleue chaque année en octobre.
- **Activité physique :** « tout mouvement corporel produit par la contraction des muscles squelettiques entraînant une dépense énergétique supérieure à celle de repos ». Elle se caractérise par sa durée, son intensité, sa fréquence et sa modalité de pratique. L'activité physique ne se résume pas au sport. Elle peut être effectuée dans le cadre des loisirs, sur le lieu de travail, pour se déplacer ou lors des activités de la vie domestique. La marche, le vélo, les jeux actifs, la pratique sportive, le ménage, le jardinage, le bricolage, sont des exemples d'activités physiques.
- **Quelques actions contribuant ou ayant contribué à favoriser la santé des habitants par l'alimentation et l'activité physique, à Vaulx-en-Velin :**
 - « Aux petits soins pour nos bambins » de l'association Sens et Savoirs, initiée dans le cadre du programme Petite enfance Alimentation Corpulence et Activité Physique (PACAP) de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône Alpes (ARS AURA). Ce projet a mobilisé de 2019 à 2023, 1530 enfants, 1000 parents et 150 professionnels. 10 écoles et 9 crèches ont bénéficié de l'action.
 - Le projet « Aux petits soins pour nos bambins » propose également des « Causettes en baskets » : sur l'année scolaire 2023-2024, 26 « Causettes en baskets » ont été menées dans le cadre du projet financé par la Cité éducative.
 - Le Point Info Diabète Obésité Surpoids (PIDOS), avec des rencontres individuelles et personnalisées sur rendez-vous avec un endocrinologue et diététicien. De 2019 à 2021, 114 personnes ont été reçues.
- **Partenaires engagés sur la santé des femmes :** les services de la Ville, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV), l'association Initiatives, la Mission Locale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Rhône, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC), la Métropole de Lyon avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le Centre de Santé et d'Education Sexuelles (CSES), le Centre de santé Jean Goullard, Santé Commune, le Médipôle, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), le Planning Familial du Rhône, le Comité Départemental d'Hygiène et de Santé (CDHS), Info droits Victimes Le Mas, la Maison des Femmes de Lyon (HCL), Promotion Santé (ex IREPS), toutes les autres associations du territoire œuvrant pour l'amélioration de la santé des femmes et les jeunes filles...
- **Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) :** elle est assurée par un psychologue du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA LYADE ARHM) tous les lundis après-midi au sein du Lieu écoute.
- **Lieu écoute :** entretiens individuels avec les jeunes ou leurs parents.
- **Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) Pause Diabolo :** il est situé dans le 3ème arrondissement de Lyon, et fait des maraudes une journée par semaine à Vaulx-en-Velin, dont l'action porte sur la réduction des risques et des dommages en lien avec les substances psychoactives et les pratiques sexuelles.
- **Association Vie Libre :** elle est située à Villeurbanne et effectue une

permanence chaque 1er lundi du mois de 16h30 à 18h30 à Vaulx-en-Velin, a pour but d'aider à la guérison de toute personne victime d'une addiction à un produit et de lutter contre les causes qui engendrent la maladie.

- **Les Compétences Psycho-Sociales (CPS)** : elles ont été définies au départ par l'OMS en 1993.
- **En 2022, Santé Publique France donne la définition suivante** : les CPS constituent un ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d'augmenter l'autonomisation et le pouvoir d'agir (empowerment), de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives.
- **Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) de Vaulx-en-Velin – lieu écoute** : présent depuis 1999, il est porté par l'association Ecouter et Prévenir. Il accueille les jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents et les professionnels en lien avec ces jeunes. Il dispose d'une permanence dédiée aux 9-12 ans et leurs parents dans le cadre d'une prévention plus précoce.
- **En 2023, le lieu écoute a reçu 1 799 personnes** :
 - 749 jeunes et 284 parents en accueil individualisé ;
 - 766 en animations collectives (26 animations, 38 groupes).82% des jeunes accueillis (et/ou leurs parents) ont entre 12 et 25 ans et 18% (et/ou leurs parents) ont moins de 12 ans.
- **Le Point Ecoute Adultes (PEA)** : il dépend de l'ARHM et accueille des personnes âgées de plus de 18 ans pour qui l'accès en libéral est difficile et dont les problématiques ne relèvent pas de la psychiatrie de secteur. Il propose des entretiens présents sur rendez-vous d'écoute et de soutien psychologique limités dans le temps. En 2023, le PEA a accompagné 95 personnes sur le territoire de Vaulx-en-Velin. 80% habitaient en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV). 362 rendez-vous ont été honorés et le nombre moyen de rendez-vous par personne était de 3,8.
- **Centre de santé Jean Goullard** : en 2024, 534 consultations, bilans ou renforcement de suivi en psychologie ont eu lieu au sein du Centre de Santé Jean Goullard. 88% étaient des femmes, 10% des hommes et 2% des enfants.
- **Structures en santé mentale, implantées sur le territoire** :
 - Le Lieu écoute (Point Accueil Ecoute Jeunes - PAEJ) qui accueille, depuis 1999, les 12-25 ans et leurs familles. Une permanence 9-12 ans a pu être mise en place durant le Contrat Local de Santé 2019-2024. Les moins de 15 ans représentent 26,4% de la population vaudaise (contre 18,1% à l'échelle de la Métropole), il reste nécessaire de porter une attention particulière à la prise en charge de leurs souffrances psychiques.
 - Suite à un diagnostic partagé des besoins dans le cadre des CLSM au niveau métropolitain, des Points Écoute Adulte (PEA) ont vu le jour. Vaulx-en-Velin a accueilli des permanences d'une psychologue à destination des plus de 18 ans dès 2021.
 - Le Centre Hospitalier du Vinatier a implanté des services en ambulatoire sur la commune dès les années 1980 : à ce jour, un Centre Médico-Psychologique (CMP) enfant et un CMP/CATTP adulte.
- **Structures participant aux espaces de rencontres du CLSM** : les adhérents de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Soins Pluri-professionnels à Vaulx-en-Velin (SPVV), les bailleurs sociaux et centres d'hébergement, les services de la Ville, la Mission Locale, les structures d'accompagnement à l'emploi, les associations...

- **Santé mentale** : selon l'OMS, la santé mentale est « un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». Elle englobe l'état général de bien-être en prenant en compte les déterminants individuels, environnementaux et sociétaux ainsi que les ressources (personnelles et externes) qui nous aident à prendre soin de nous.
- **Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)** : elles constituent un moment privilégié pour proposer des actions et projets en partenariat afin de parler de la santé mentale.
- **Permanences délocalisées des structures** : elles permettent de transmettre l'information, proposer un service au plus près de la population.
- **Troubles mentaux** : selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les troubles mentaux concernent environ 1 personne sur 4 dans le monde. Aucune famille n'est à l'abri d'un problème de santé mentale (dépression, anxiétés, addictions, troubles alimentaires, schizophrénie...).
- **Santé** : selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.
- **Inégalités Sociales de Santé** : selon Santé publique France, « les inégalités sociales de santé sont des différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » entre plusieurs groupes sociaux ». Autrement dit, elles désignent les différences d'état de santé résultant du groupe social auquel on appartient et de l'endroit où l'on vit. Les inégalités sociales de santé sont principalement dues aux déterminants sociaux de santé. Il s'agit des facteurs qui influencent l'état de santé d'une population (facteurs socio-économiques, les comportements de santé, les politiques sociales).
- **Santé participative** : selon l'OMS, elle est « le processus par lequel les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités ». Elle est fondée sur plusieurs grands principes :
 - La santé est liée à un ensemble de facteurs (démographiques, géographiques, sociaux, économiques...), répartis de manière inégale entre les territoires.
 - Une approche globale de la santé.
 - Les comportements individuels sont difficiles à faire changer et l'implication des personnes est fondamentale pour parvenir à un changement. Dès lors, il ne s'agit pas de « faire à la place » des gens, mais de « faire avec » eux.
- **Instances participatives de la Ville de Vaulx-en-Velin** : la politique ainsi engagée doit permettre d'agir à différents niveaux :
 - L'engagement des habitants dans le quotidien de leur collectivité,
 - La reconnaissance de ces derniers comme acteurs à part entière des politiques publiques,
 - La mise en œuvre d'un service public de qualité, efficient, adapté aux besoins des usagers aussi bien sur le plan collectif qu'individuel.

PERSONNES/PARTENAIRES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DES FICHES ACTIONS DU CLS 2025-2030

LA QUINZAINE D'HABITANTS VOLONTAIRES ET ENGAGÉS, PROVENANT :

- Des conseils de quartiers Pont des Planches, Village, Chénier,
- Des associations : ASLRVV, Thé à la menthe, Initiatives, Fourchette d'Or, Echanges et Savoirs.

LES ÉLUES :

- Soufia Maarouk, Conseillère Municipale déléguée à la Santé,
- Nassima Kaouah, Adjointe déléguée aux quartiers la Côte/la Tase/la Soie et Dumas/Genas/Chénier/les Brosses,
- Monique Martinez, Conseillère Municipale déléguée à l'habitat, au logement, à l'hygiène et la salubrité et aux relations avec les usagers des transports publics.

LES SERVICES MUNICIPAUX :

- Service Santé,
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM),
- Service Economie/Emploi,
- Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine,
- Grand Projet de Ville,
- Direction transition Écologique et Cadre de Vie,
- CCAS (pôle social, PRE et médiatrice santé),
- Mission Handicap,
- Pôle Seniors dont la résidence Croizat,
- Service des Sports,
- Direction de la Jeunesse,
- Direction de l'Éducation,
- Service Petite Enfance,
- Mission Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations,
- Service Environnement,
- Service Logement Hygiène Salubrité,
- Service Démocratie Locale.

**LES PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS :**

- Métropole de Lyon dont le CSES,
- Education nationale (infirmières scolaires),
- Cité éducative,
- CPAM du Rhône,
- CARSAT.

**LES PROFESSIONNELS/
STRUCTURES DE SANTÉ :**

- Médipôle (RESAMUT),
- Santé Commune,
- Centre de santé Jean Goulard,
- CPTS SPVV
- Pôle addictovigilance des HCL.

**LES PARTENAIRES
ASSOCIATIFS :**

- Forum Réfugiés,
- CJC,
- Association Vie Libre,
- CAARUD Pause Diabolo,
- CRCDC,
- Métropole Aidante,
- Maison de l'Enfant et de la Famille,
- Mission Locale,
- Lieu écoute,
- Point Ecoute Adultes,
- Maison des Familles,
- CDHS,
- ACOLEA,
- Les petits frères des pauvres,
- ASLRVV
- Association Thé à la menthe,
- Association Initiativ'elles,
- Association Fourchette d'Or,
- Association Echanges et Savoirs,
- Association Sens et Savoirs.



FALC

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site www.easy-to-read.eu

« Banque de pictogramme gratuit sur le Kiosque de l'Etat »

La transcription en FALC pour ce document a été faite avec Thomas Courtois, Agent de production de l'ESAT Myriade de l'OVE de Vaulx-en-Velin.

The background of the image features a series of concentric circles in various shades of green, ranging from a light lime green at the outer edges to a dark teal at the center. The circles are centered and fill the entire frame.

2025
2030



Soins Pluriprofessionnels à Vieux-en-Vallon

